

R A P P O R T D ' A C T I V I T É

2 0 1 4



L'organisation professionnelle de la mobilité durable

Organisation professionnelle des transports publics et ferroviaires, l'UTP porte la voix des acteurs de la mobilité durable. Elle soutient les projets au service de la qualité de vie des citoyens, en partenariat avec les organisations syndicales, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales.

02

DIRE

5 MISSIONS

P. 01
CHIFFRES CLÉS

P. 02
LE MESSAGE
DU PRÉSIDENT
Jean-Marc Janailac :

« Les enjeux sont forts et décisifs,
notre volonté de réussir l'est aussi »

P. 04
LE MESSAGE
DU DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL
Claude Faucher :

« La popularité du transport public
ne se dément pas »

P. 06
LES MEMBRES
Chaîne de la mobilité durable

P. 08
LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
À l'image des composantes

40

AIDER

P. 40
LES SERVICES DE L'UTP
De l'actualité professionnelle
aux réponses sur mesure :
une large palette de services

P. 44
L'ENQUÊTE
DE SATISFACTION
Entre l'UTP et ses adhérents,
la confiance est au beau fixe

P. 46
UNE ÉQUIPE
Au service des adhérents

Sommaire

10

AGIR

P. 10
LES TEMPS FORTS
Mai 2014 - Avril 2015

48

RÉSULTATS FINANCIERS

P. 48
BILAN 2014
De très bons résultats

P. 50
COMPTE DE RÉSULTAT

P. 52
RAPPORT
DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

19

BÂTIR

P. 19
5 COMMISSIONS
Pour mener
à bien les grands projets

P. 20
COMMISSION DES
AFFAIRES FERROVIAIRES
Relever de nouveaux défis
dans un cadre ferroviaire rénové

P. 24
COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES DU
TRANSPORT URBAIN
Impulser un dialogue social
dynamique et éclairé

P. 28
COMMISSION ÉCONOMIE
ET MOBILITÉ
Favoriser de nouvelles approches
économiques

P. 32
COMMISSION LÉGISLATION
ET AFFAIRES EUROPÉENNES
Sécuriser le développement
des entreprises de transport

P. 36
COMMISSION TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE
Anticiper les innovations et faciliter
l'exploitation au quotidien

→ 5 missions dédiées au transport public et ferroviaire

Organisation professionnelle des entreprises de transport urbain et ferroviaire, l'UTP porte la parole de ses adhérents, valorise leur expertise, défend leurs spécificités, soutient le dialogue social et nourrit la réflexion.

Représenter et défendre

L'UTP porte la parole des entreprises de transport urbain et ferroviaire auprès des instances nationales et européennes. Elle anticipe les évolutions réglementaires et veille à la concordance des projets avec les métiers pour préserver les intérêts de la profession.

Valoriser et encourager

L'UTP valorise les expertises et les savoir-faire des entreprises de transport urbain et ferroviaire à l'international. Elle promeut une compétition équitable entre les modes de gestion et le libre choix des élus : deux principes fondamentaux de l'ingénierie juridique française.

Décrypter et expliquer

L'UTP étudie les évolutions de l'activité à l'aide d'outils spécifiques. Elle décrypte le marché, analyse l'économie du secteur et fait œuvre de pédagogie pour améliorer la connaissance et la reconnaissance de la profession et de ses différents métiers.

Irriguer et anticiper

L'UTP cultive une réflexion commune avec les autorités organisatrices de transport pour élaborer un discours partagé et poursuivre les progrès déjà engagés. Elle échange avec les collectivités locales pour anticiper les besoins des citoyens et répondre, demain, à leurs attentes.

Bâtir et promouvoir

L'UTP organise la concertation entre les partenaires sociaux, oriente la construction des échanges et anime le dialogue social. Elle défend les positions des entreprises de transport urbain et ferroviaire pour promouvoir un cadre social moderne, efficace et protecteur.

EN
SAVOIR
PLUS



L'UTP fédère

près de **230**
ADHÉRENTS

MEMBRES PARTENAIRES ET MEMBRES ASSOCIÉS.

110

**EXPERTS DES ENTREPRISES ADHÉRENTES
TRAVAILLENT AU SEIN DES COMMISSIONS DE L'UTP.**

250 000 000

**C'EST LE NOMBRE DE SALARIÉS
QU'EMPLOIENT LES RÉSEAUX DE TRANSPORT
URBAIN ET FERROVIAIRE.**

3 **ADHÉRENTS DE L'UTP FONT PARTIE
DES 5 LEADERS MONDIAUX DE LA MOBILITÉ
DURABLE ET SONT PRÉSENTS
DANS 70 PAYS SUR LES 5 CONTINENTS.**

plus de **700**

**C'EST LE NOMBRE DE RÉPONSES APPORTÉES EN 2014
AUX ADHÉRENTS SUR LES SUJETS ÉCONOMIQUES, TECHNIQUES,
LÉGISLATIFS, SOCIAUX ET SÛRETÉ.**



Jean-Marc Janailac

Président de l'UTP depuis juin 2013, ce diplômé de l'ENA et de HEC a été Directeur de cabinet des préfets du Finistère, puis du Val-d'Oise, Chef de cabinet du secrétaire d'État au Tourisme, Représentant général des services officiels français aux États-Unis et au Mexique, Directeur général de Maison de la France, Directeur général délégué d'AOM, PDG de Maeva, Président de l'Office du tourisme et des congrès de Paris avant de devenir Directeur général au développement du Groupe RATP et Président du directoire de RATP Dev. Depuis décembre 2012, il est PDG de Transdev.

“ Les enjeux sont forts et décisifs, notre volonté de réussir l'est aussi ”

JEAN-MARC JANAILLAC, Président de l'UTP

2014 RESTERA MARQUÉE COMME UNE ANNÉE DE CONTRASTES, avec des messages positifs – la concrétisation du 3^e appel à projets, l'avancée du Grand Paris et le renforcement de notre présence à l'international – et des signaux négatifs – la nouvelle hausse de la TVA, l'abandon de l'écotaxe et l'instabilité des ressources pour financer les infrastructures.

En 2015, il nous faudra donc poursuivre notre programme de travail. Le droit des passagers, le règlement sur les obligations de service public et le 4^e paquet ferroviaire resteront au centre de nos préoccupations au plan européen.

En France, l'UTP restera attentive à la mise en œuvre de la loi NOTRe, à la libéralisation du marché de l'autocar et aux décrets d'application de la réforme ferroviaire.

Dans le social ferroviaire, nous poursuivons, avec les sept organisations syndicales représentatives de la branche, les discussions sur la future convention collective nationale: un chantier social majeur et complexe, qui nous mobilisera plusieurs années. Dans le champ social du transport urbain, nous continuerons à négocier avec les organisations syndicales pour aboutir, je l'espère, à des accords sur la formation professionnelle et sur la sécurisation des parcours professionnels. Dans les douze prochains mois, nous concentrerons aussi toute notre énergie à rééquilibrer notre modèle économique, aujourd'hui à bout de souffle. Ce sujet est crucial et prioritaire car, si nous ne réagissons pas rapidement et fortement, cette tendance de fond risque d'impacter durablement notre activité. Nous ne devons éluder aucune piste, bonne idée et retour d'expérience. Pour ce faire, le GART et l'UTP

ont organisé une nouvelle consultation nationale de leurs adhérents autour de six thèmes: la lutte contre la fraude; la tarification solidaire; la place des transports publics dans les villes moyennes; l'intermodalité et la billettique; la standardisation des matériels; et l'optimisation des réseaux. Le fruit de ces échanges sera présenté et débattu lors des Rencontres nationales du transport public qui auront lieu, à Lyon, du 30 septembre au 2 octobre prochains.

Gageons que ce grand rendez-vous 2015 de la profession permettra d'identifier des pistes pour redresser notre modèle économique. La demande de transport public continue de progresser, mais nous ne pourrons pas y répondre sans maintenir la dépense publique à un niveau permettant le financement d'infrastructures de transport, sans abaisser les coûts, sans améliorer la productivité et sans obtenir une plus grande contribution au financement de la mobilité par ceux qui en bénéficient.

Après une année 2014 contrastée, 2015 sera une année singulière. En décembre prochain, la France accueille la Conférence mondiale sur le climat. La mobilité durable contribue, elle aussi, à la réduction du réchauffement climatique; nous sommes donc mobilisés par cet événement.

Les enjeux 2015 sont forts et décisifs, mais notre volonté d'aboutir l'est aussi. Je sais pouvoir compter sur l'engagement des administrateurs, du Délégué général et des collaborateurs de l'UTP, que je remercie pour leur travail soutenu et leur implication constante. Le transport public joue un rôle majeur dans la collectivité, l'économie et l'environnement. Il fait partie des organes vitaux de notre société. Pour cette raison, je reste résolument et profondément optimiste quant à son avenir. ●



Claude Faucher

Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts et diplômé de l'ESSEC, Claude Faucher a effectué son parcours professionnel dans la fonction publique territoriale à la région Rhône-Alpes, dans les départements de l'Yonne, de la Sarthe, de la Haute-Savoie et au sein des services de l'État, tant à l'Office national des forêts que comme conseiller technique en cabinet ministériel. Le 9 janvier 2014, il est nommé Délégué général de l'UTP.

“ La popularité du transport public ne se dément pas ”

CLAUDE FAUCHER, Délégué général de l'UTP

Après cette première année au poste de Délégué général de l'UTP, quel est l'aspect le plus délicat de votre mission ?

Trouver le consensus le plus large possible au sein de nos composantes sur chaque dossier, mais c'est également la condition essentielle pour faire avancer la profession.

La profession n'a pas reçu que des bonnes nouvelles en 2014...

C'est vrai. Malgré une forte mobilisation des élus, des voyageurs et des opérateurs, les transports publics n'ont pas bénéficié du taux réduit de TVA des services de première nécessité. La hausse de la TVA de 7 à 10 % diminue le pouvoir d'achat des près de 20 millions de voyageurs quotidiens. Parallèlement, le report de l'écotaxe se traduit par une absence de ressources pérennes pour le financement des infrastructures de transport et de visibilité, alors que l'AFITF doit établir des programmations à moyen et à long termes. Enfin, la fragilité croissante de notre modèle économique demeure au centre de nos préoccupations, et nous devons tout mettre en œuvre pour le redresser, car cela conditionne la quantité et la qualité de l'offre attendue par les utilisateurs.

Heureusement, 2014 a aussi apporté son lot de bonnes nouvelles...

En effet... Année après année, la popularité des transports publics ne se dément pas. Après une hausse de 4 % en 2013, le nombre de voyageurs a encore progressé de 3 % en 2014. Au cours de la dernière décennie, il a augmenté de 40 %. Aujourd'hui, 82 % des utilisateurs du transport public le recommandent à leur entourage. Nous avons organisé, avec le GART, un très beau Salon européen de la mobilité 2014, avec 10 000 participants venus de 50 pays ; ce succès témoigne du rayonnement des opérateurs français de transport collectif à l'international, un autre aspect positif dont nous devons nous féliciter. Enfin,

après de longs mois d'attente, le 3^e appel à projets et l'avancée du Grand Paris se sont concrétisés.

Mon principal motif de satisfaction reste toutefois l'ensemble des dossiers que l'UTP a fait progresser.

Quelles sont les principales avancées dans le domaine social ?

Dans le transport urbain, l'UTP a signé deux accords avec les organisations syndicales : l'un sur les salaires, dans des conditions difficiles compte tenu du très bas niveau de l'inflation ; et l'autre, sur la mise en œuvre du Pacte de responsabilité, qui a placé notre branche parmi les premières à s'engager. Il faut, à cet égard, saluer la qualité du dialogue social et l'esprit de responsabilité des partenaires sociaux lors de ces négociations.

En matière ferroviaire, les dossiers progressent aussi...

Au travers du Comité des opérateurs et de la charte du réseau, la loi portant réforme ferroviaire a largement repris nos propositions. L'UTP a aussi signé un premier accord sur les conditions de la négociation de la construction du futur cadre social commun avec les sept organisations syndicales représentatives de la branche.

Que dire des actions d'influence en France et en Europe ?

Nous avons travaillé avec l'IGD et le gouvernement sur la transposition de la directive Concessions et sur la généralisation de la médiation. L'UTP a poursuivi sa mission d'information sur le 4^e paquet ferroviaire et les enjeux de l'ouverture à la concurrence en Europe. Nous avons aussi avancé sur la sûreté dans les transports urbains ; nous espérons que les engagements pris se traduiront rapidement dans les textes.

Comment voyez-vous 2015 ?

L'année sera intense. L'UTP est prête à répondre aux enjeux sociaux, économiques, techniques, législatifs et réglementaires qui l'attendent en France et en Europe. ●

Près de 230 membres de toute la chaîne de la mobilité durable

Au 31 décembre 2014

Les membres adhérents

Les membres adhérents sont les entreprises de transport urbain ainsi que les entreprises de transport ferroviaire (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructures. Dans l'urbain, l'UTP réunit près de 170 réseaux de transport public de toutes tailles, sur l'ensemble du territoire national. Certains réseaux sont indépendants, d'autres font partie de l'association AGIR et d'autres encore sont liés à des groupes (CarPostal France, Keolis, Groupe RATP, Transdev, Vectalia France). Dans le ferroviaire, l'UTP fédère une quinzaine d'adhérents de toutes tailles : entreprises de transport de voyageurs et de marchandises et gestionnaires d'infrastructures.



ADHÉRENTS DU TRANSPORT URBAIN

- . ACCÈSCITÉ
- . AGGLOBUS GRAND RODEZ
- . AIX EN BUS
- . ALEO
- . ALEZAN
- . ALLIANCE
- . ALTO
- . AMELYS
- . AMETIS
- . ARTIS
- . ASTUCE
- . AUTOCARS ALIZÉS
- . AZALYS
- . BAAG
- . BAÏA ET ÉHO
- . BIBUS
- . BIG BUS TOURS
- . BMT
- . BUS DE L'ÉTANG-DE-BERRE
- . BUS EN SEINE, R'BUS
ET VALMY
- . BUS VERTS
- . DU CALVADOS
- . BUSS
- . C MON BUS
- . CABARO
- . CBA
- . CALAIS OPALE BUS
- . CALIBUS
- . CAM
- . CARA'BUS
- . CARPOSTAL AGDE
- . CHOLETBUS
- . CHRONOPLUS
- . CITÉA
- . CITÉLINE
- . CITURA
- . CORALIE
- . CTPM MONTBÉLIARD
- . CTPM PERPIGNAN
- . CTRL
- . CTS
- . CTY
- . DÉOBUS
- . DIVIA
- . DK'BUS MARINE

- . DUOBUS
- . ENVIBUS
- . ESTEREL CARS
- . ÉVÉOLE
- . FIL BLEU
- . FILIBUS
- . FRANCE TAD
- . GINKO
- . GROUPE RATP
- . HORIZON
- . IDELIS
- . IMAGINE
- . INTERCOM
- . IRIGO
- . KICÉO
- . KSMA
- . LE MET'
- . LE VIB'
- . LIA
- . LIBÉBUS
- . LIBELLULE
- . LIBÉO
- . LIGNES D'AZUR
- . LINÉAD
- . LUNÉO
- . MAELIS
- . MARINÉO
- . MOBIVIE
- . MONTÉLIBUS
- . MOUVEO
- . NEMUS
- . NTECC
- . ONDEA
- . OPTILE
- . OPTYMO
- . PÉRIBUS
- . PHÉBUS
- . PONTABUS
- . QUB
- . R'BUS ROCHEFORT
- . RCT CAYENNE
- . RDT 13
- . RÉSEAU DES TUL
- . RÉSEAU L'VA
- . RÉSEAU MISTRAL
- . RÉUNIR DAUPHINE
- . RITMO
- . RTM
- . RUBAN
- . SEMTCAR
- . SEMTM
- . SETRAM
- . SIBRA
- . SITACBUS
- . SOLÉA
- . STA
- . STABUS
- . STAC CHAMBÉRY
- . STAC CREIL
- . STADE B.A. BUS
- . STAN
- . STAR RENNES
- . STAR ROANNE
- . STAS
- . STGA
- . STIB
- . STIBUS
- . STRADIBUS
- . STUB
- . SUB
- . SYNERGIHP
- . T2C
- . TAB
- . TAC CHÂTELLERAULT
- . TAC CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
- . TADAO
- . TAE
- . TAG
- . TAM
- . TAN NANTES
- . TAN NIORT
- . TANE0
- . TANGO
- . TAO
- . TBC
- . TBK
- . TCA
- . TCAT
- . TCL LIMOGES
- . TCL LYON
- . TCRA
- . TEMPOBUS
- . TGL
- . TICÉA
- . TIM
- . TISSÉO
- . TIV
- . TP2A
- . TPG
- . TRACE

- . TRANS URBAIN
- . TRANS VAL-D'OISE
- . TRANS'HÉLÈNE
- . TRANSVAOLD
- . TRANSPOLE
- . TRANSPORT
DU GRAND DOLE
- . TRANSPORTS
D'EURE-ET-LOIR
- . TRANSVILLES
- . TREMA
- . TUB SAINT-BRIEUC
- . TUB BAR-LE-DUC
- . TUB BOURG-EN-BRESSE
- . TUDIP
- . TUS
- . TUSA
- . TWISTO
- . URBUS DAX
- . URBUS
SAINT-CLAUDE
- . VALMOBUS
- . VITALIS
- . VIVACITÉ
- . YÉLO
- . ZÉPHIR BUS
- . ZEST BUS
- . ZOOM

ADHÉRENTS DU TRANSPORT FERROVIAIRE

- . AGÉNIA
- . EURO CARGO RAIL
- . EUROPORTE FRANCE
- . EUROSTAR
- . EUROTUNNEL
- . GROUPE RATP
- . KEOLIS
- . LISEA
- . OBJECTIF OFF
- . RRT PACA
- . SNCF
- . SNCF MOBILITÉS
- . SNCF RÉSEAU
- . THELLO
- . TRANSDEV
- . VFLI



Toutes les entreprises du secteur de la mobilité durable ont leur place au sein de l'UTP. Selon leur cœur de métier et leur niveau d'engagement dans l'activité de l'organisation professionnelle, elles peuvent être membres adhérents, membres partenaires ou membres associés. Près de 230 entreprises adhèrent à l'UTP.

Les membres partenaires et associés

L'UTP regroupe une quarantaine d'entreprises qui adhèrent au titre de membres partenaires et de membres associés. Les premières sont engagées dans des travaux de recherche ou des actions d'influence initiés ou réalisés par l'UTP. Les secondes travaillent dans le secteur de la mobilité durable : opérateurs de stationnement, industriels, constructeurs, bureaux d'étude, ingénieristes...

EN
SAVOIR
PLUS

MEMBRES PARTENAIRES

- . EFFIA
- . IXXI
- . VINCI PARK

MEMBRES ASSOCIÉS

- . AFGNV
- . AFT-IFTIM
- . ALLISON TRANSMISSION EUROPE
- . ALSTOM TRANSPORT
- . BOMBARDIER
- . CBM
- . CFL CARGO
- . EGIS RAIL
- . EVOBUS FRANCE MERCEDES BENZ
- . EVOBUS FRANCE SETRA
- . FAIVELEY TRANSPORT
- . GIRO
- . GN VERT

- . GRAPHIBUS
- . HANOVER
- . HESS AG
- . HEULIEZ BUS
- . IVECO FRANCE
- . MAN CAMIONS ET BUS
- . METROBUS
- . MOVIKEN
- . ORANGE BUSINESS SERVICES
- . PARAGON IDENTIFICATION
- . PARKEON
- . PARTENAIRES DIESTER
- . SAFRA
- . SCANIA FRANCE
- . SIEMENS TRANSPORTATION SYSTEMS
- . SOLARIS FRANCE
- . SYSTRA
- . VIX TECHNOLOGY FRANCE
- . VOLVO BUS FRANCE
- . VOSSLOH COGIFER
- . XEROX BUSINESS SOLUTIONS
- . ZF BOUTHEON

Le Conseil d'administration à l'image des composantes

**LES
ADMINISTRATEURS**

Au 1^{er} juin 2015

LES VICE- PRÉSIDENTS



MARC DELAYER
Directeur général,
Transports
publics du
Choletais, AGIR



**JEAN-PIERRE
FARANDOU**
Président du
directoire, Keolis



PIERRE IZARD
Directeur général
Sécurité et Qualité
ferroviaire, SNCF



**FRANÇOIS
SAGLIÈR**
Groupe RATP



LE PRÉSIDENT

**JEAN-MARC
JANAILLAC**
Président-Directeur
général, Transdev

**JEAN-MARC
AMBROSINI**

Directeur général
délégué Cohésion
sociale et Ressources
humaines, SNCF

**ÉTIENNE
FOUGERAY**

Directeur général
adjoint, Keolis

**EMMANUEL
ANSART**

Directeur de la
Business Unit France,
RATP Dev

**JACQUES
GOUNON**

Président-Directeur
général, Eurotunnel

**FRÉDÉRIC
BAVEREZ**

Directeur exécutif
Groupe-France, Keolis

**FRANCIS GRASS**

Directeur délégué,
Transdev

**ALAIN BOESWILLWALD**

Directeur général,
Société d'économie
mixte des transports de
l'Agglomération nantaise

**BÉATRICE LAFAURIE**

Directrice des
Ressources humaines,
SNCF Mobilités

**LAURENCE
BROSETA**

Directrice générale
France, Transdev

**JÉRÔME NANTY**

Secrétaire général,
Transdev

**FRANCIS CHAPUT**

Directeur de l'Urbain
France, Transdev

**EMMANUEL PITRON**

Secrétaire général,
Groupe RATP

**SYLVIE CHARLES**

Directrice générale du pôle
Transport ferroviaire et
multimodal de marchandises,
SNCF Logistics

**ALAIN QUINET**

Directeur général
délégué, SNCF Réseau

**NATHALIE
COURANT**

Directrice générale,
CarPostal France

**DAVID
CRONENBERGER**

Directeur général,
Régie des transports
communautaires
rochelais, AGIR

**PIERRE REBOUD**

Directeur général,
Régie des transports
de Marseille, AGIR

**OLGA
DAMIRON**

Directrice des
Ressources humaines,
Keolis

**ALAIN
THAUVETTE**

Président,
Euro Cargo Rail



A close-up, low-angle shot of a staircase with a white oval overlay in the center containing the word 'AGIR' in gold serif font. The background shows the wooden treads and metal nosing of the stairs, creating a strong sense of depth and perspective. The lighting is warm and golden, highlighting the textures of the wood and metal.

AGIR

Mai 2014 - Avril 2015

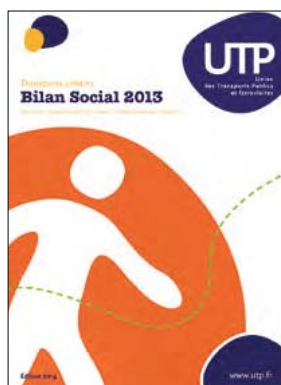
12 mois, 33 temps forts

AGIR

28 mai 2014

Bilan social 2013

Cette enquête annuelle présente tous les indicateurs du transport urbain et leurs évolutions. L'édition 2013 montre que le secteur étoffe ses compétences, crée des emplois pérennes et investit dans la formation professionnelle. Les chiffres de 2013 confirment les tendances des années antérieures.



EN SAVOIR PLUS



Mai 2014

NOS MÉTIERS À LA TÉLÉ

Dans le cadre de la campagne de communication « Beau travail », orchestrée cette année par le MEDEF sur les emplois qui recrutent, des spots télé présentent quatre profils de poste recherchés par les adhérents urbains et ferroviaires de l'UTP.

EN SAVOIR PLUS



3 juillet 2014

Open data et transition énergétique: l'UTP prend deux positions

Le Conseil d'administration adopte deux positions. Sur la transition énergétique, il estime que le projet de loi ne traite pas assez du transport public. Sur l'ouverture des données Transport, les opérateurs sont prêts à jouer le jeu, mais préconisent une ouverture maîtrisée pour conserver la qualité et la fiabilité des données.



6 juin 2014

ENQUÊTE « TARIFICATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT URBAIN »

Principal enseignement tiré de cette enquête UTP-GART: le prix de l'abonnement annuel a reculé de 6,2% en dix ans.

EN SAVOIR PLUS



16 juillet 2014

Plan national pour la mixité: l'UTP parmi les premiers signataires

Jean-Marc Janaillac, Président de l'UTP, Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, ainsi que Frédéric Cuvillier, secrétaire d'État aux Transports, signent un plan sectoriel pour la mixité dans les transports.

Le secteur des transports (marchandises, voyageurs, maritime et transport public urbain) est le premier à s'investir dans l'initiative gouvernementale.



19 juin 2014

Première lecture du Parlement européen sur la modification du règlement 1370/2007 - 4^e paquet ferroviaire

L'UTP PREND POSITION

Après l'adoption, fin février, de la première lecture du 4^e paquet ferroviaire, qui comprend la modification du règlement 1370/2007, Obligations de service public, par le Parlement européen, l'UTP prend position. Ce texte est fondamental pour ses adhérents, entreprises de transport urbain et entreprises ferroviaires. Si l'UTP se félicite de certaines des dispositions adoptées, d'autres la préoccupent.

EN SAVOIR PLUS



10, 11 et 12 juin 2014

« Transports publics 2014 » : une édition très internationale et très fructueuse

Dans les allées, sur les stands, aux tables rondes : près de 10 000 visiteurs et participants de 50 pays se rencontrent au Salon européen de la mobilité. Au fil des éditions, l'événement devient de plus en plus international ; il s'étend à toute la mobilité urbaine avec les opérateurs de stationnement et des modes actifs, et s'élargit aux acteurs ferroviaires. Tous sont là pour découvrir les innovations, matériels, services... présentés dans cette formidable vitrine des compétences et des savoir-faire français. Points d'orgue : les neuf tables rondes où les experts débattent des sujets prioritaires pour toute la chaîne de la mobilité durable, la conférence européenne Moving Together ou encore le concours du Bus d'Or et le dîner de gala de l'UTP. « Transports publics 2014 » a atteint ses objectifs : valoriser le transport public, une filière intégrée, innovante, au service de la dynamique des territoires et qui s'exporte dans 70 pays.



Les professionnels viennent nombreux pour découvrir les véhicules exposés et visiter les stands. Les neuf tables rondes connaissent également un grand succès.



52 conducteurs européens s'affrontent lors du concours du Bus d'Or les 9, 10 et 11 juin 2014. Les prétendants sont jugés sur différents critères comme la vitesse, le confort des voyageurs, la précision et l'impact environnemental.



Le 11 juin, près de 200 convives français et étrangers assistent au traditionnel dîner de l'UTP organisé pendant le Salon européen de la mobilité. Jean-Marc Janaillac les remercie de leur présence et rappelle que le salon accueille cette année plus de 50 nationalités.

18 septembre 2014

SUCCÈS POUR LA JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC

Partout en France, des réseaux participent à cet événement annuel, pour la première fois jumelé avec les Journées européennes du patrimoine.



4 août 2014

Vote de la loi portant réforme ferroviaire

La loi portant réforme ferroviaire est adoptée. Les parlementaires ont largement repris plusieurs des positions de l'UTP: renforcement des missions de l'ARAF, création d'un gestionnaire d'infrastructures unifié et réexamen du statut des gares de voyageurs d'ici à 2017.

Un signe de reconnaissance pour l'organisation professionnelle qui s'est fortement investie dans les quatre premiers décrets d'application.

4 septembre 2014

Séminaire stratégique

Les 24 administrateurs se retrouvent pour définir les grandes orientations et sujets de travail de l'UTP pour les douze prochains mois.



18 septembre 2014

ÉTUDE SUR LA QUALITÉ

Chiffres à l'appui, la publication *Les démarches « qualité » dans le transport public urbain* montre que la majorité des réseaux sont impliqués dans des démarches qualité.

25 septembre 2014

RENCONTRE INÉDITE DU GITL AVEC LA PRESSE

Initiée par son président, Jean-Marc Janaillac, une conférence de presse inédite est organisée par le GITL. Avec pour sujet: l'inadaptation des prix des transports, fret et voyageurs. Une quinzaine de journalistes sont présents.



8 octobre 2014

FNAUT, GART et UTP : une première conférence de presse commune

Une vingtaine de journalistes assistent à cette première conférence de presse commune. Messages des voyageurs, des élus et des opérateurs : il faut concrétiser le 3^e appel à projets, revenir à une TVA à taux réduit pour les transports du quotidien et prévoir un financement stable et pérenne pour les infrastructures.



28 octobre 2014

Conférence de presse annuelle de l'UTP : un succès inattendu

Une trentaine de journalistes et, pour la première fois, la presse généraliste papier, radio et télévision participent à ce rendez-vous annuel. Au programme : les résultats de l'Observatoire de la mobilité 2014, le prix du transport public et l'actualité de la profession. Les retombées presse sont nombreuses en radio, télé et dans la presse régionale.



9 octobre 2014

Position sur la généralisation de la médiation

La directive européenne «REL», qui généralise la médiation à tous les secteurs professionnels, y compris les transports, sera transposée en France le 9 juillet 2015. L'UTP précise les conditions de mise en œuvre du dispositif de médiation car, hormis la RATP et SNCF Mobilités, ses adhérents n'en bénéficient pas.



10 octobre 2014

Observatoire de la mobilité : la popularité des transports publics ne se dément pas

Combien de Français utilisent les transports collectifs et pourquoi ? Quelles sont leurs habitudes ? La crise a-t-elle impacté leurs déplacements ? L'Observatoire de la mobilité de l'UTP fourmille d'indicateurs. Principaux enseignements : 50% des Français se déplacent en transports publics parce qu'ils sont pratiques, peu coûteux, rapides, moins fatigants et polluent moins que la voiture individuelle. Les voyageurs sont les meilleurs ambassadeurs des transports publics : 82% les recommandent à leur entourage.

EN SAVOIR PLUS

10 décembre 2014

Le transport urbain s'engage dans le Pacte de responsabilité

L'UTP et les organisations syndicales CFTD, CFTC et CGC signent un accord dans le cadre du Pacte de responsabilité lancé par l'État en janvier 2014. Le transport urbain de voyageurs est le 3^e secteur à s'engager en faveur de la compétitivité et de l'emploi, après la chimie et la métallurgie. L'accord porte sur la création de nouveaux emplois en contrat à durée indéterminée sur une période de trois ans, le nombre de salariés recrutés en alternance dans la branche d'ici à 2017, les efforts pour faire progresser la part des femmes dans les effectifs, et le travail de réflexion à mener pour développer l'attractivité des métiers, notamment celui de la conduite, auprès des femmes. Le texte prévoit également de porter une attention particulière à l'évolution de l'emploi des salariés en situation de handicap, d'engager une négociation sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés et d'étudier la mise en place d'un Contrat d'études prospectives avec l'État.

18 décembre 2014

EN
SAVOIR
PLUS

Position sur la libéralisation du transport par autocar

L'UTP est favorable à l'ouverture de ce marché. Pour la réussir, elle précise ses préconisations : respecter les services publics conventionnés inférieurs à 250 km ; analyser l'impact d'une nouvelle ligne commerciale par autocar au regard d'une ou de plusieurs lignes de service public et non du seul contrat ; créer une procédure simple, rapide et sécurisée pour l'ensemble des acteurs ; harmoniser la gouvernance des gares routières de voyageurs ; et désigner l'ARAF comme autorité de régulation multimodale sectorielle.

1^{er} janvier 2015

Le Conseil d'administration évolue

Suite à la réforme ferroviaire et à la création des trois Epic, l'UTP accueille Béatrice Lafaurie (SNCF Mobilités), Alain Quinet (SNCF Réseau) et Pierre Izard (SNCF) en remplacement de Sophie Boissard, Jacques Rapoport et Claude Solard. Étienne Fougeray (Keolis) présidera la commission Économie et Mobilité, Pierre Izard la commission des Affaires ferroviaires, Emmanuel Pitron (Groupe RATP) la commission Législation et Affaires européennes. Ils succèdent à François Saglier, Claude Solard et Sophie Boissard. En octobre 2014, David Cronenberger (Régie des transports communautaires rochelais) et Francis Chapat (Transdev) avaient rejoint le Conseil d'administration en remplacement de Christian Juhel et de Michel Quidort.



6 janvier 2015

Règles de bonne conduite dans le ferroviaire

Suite au travail réalisé au sein de l'UTP, SNCF Réseau et les entreprises ferroviaires adoptent des règles de bonne conduite opérationnelles pour améliorer leurs relations au bénéfice du fonctionnement du système ferroviaire et des clients, voyageurs et chargeurs.

8 janvier 2015

Les vœux au lendemain de l'attentat contre « Charlie Hebdo »

Cette cérémonie, prévue de longue date au Cercle national des armées, se tient au lendemain de l'attentat contre *Charlie Hebdo*. Jean-Marc Janaillac rend hommage aux victimes et demande une minute de silence aux 400 convives.

Dans son allocution des vœux, le Président de l'UTP évoque les signaux favorables de 2014 pour la profession – popularité des transports publics, rayonnement international des opérateurs et concrétisation du 3^e appel à projets – et ses aspects moins positifs – hausse de la TVA, abandon de l'écotaxe et fragilité du modèle économique. Le Président présente les travaux réalisés par l'UTP en 2014 et ses grands sujets de mobilisation pour l'année à venir.

8 janvier 2015

Position: des autobus à la pointe de l'innovation énergétique

EN SAVOIR PLUS

L'UTP veut soutenir les filières énergétiques pérennes et les innovations, sans perdre de vue les économies d'échelle.



20 janvier 2015

OPTIMISATION DES TRANSPORTS PUBLICS: LE GART ET L'UTP CONSULTENT LEURS ADHÉRENTS

Dans le prolongement du tour de France GART-UTP de 2013, une nouvelle consultation nationale est organisée sur l'optimisation des ressources du transport public. La première étape se tient à Nancy et a pour thème la lutte contre la fraude. Une centaine d'élus et de représentants des opérateurs échangent sur les moyens de lutter encore plus efficacement contre la fraude. La séance est suivie d'une conférence de presse.

Cinq autres thèmes sont au programme de ce 2^e tour de France: la place du transport public dans les villes moyennes, à Poitiers; la tarification solidaire, à Grenoble; l'intermodalité et la billettique, à Rennes; la standardisation des matériels, à Montpellier; et l'optimisation des réseaux, à Bordeaux. Objectif de ces rencontres: identifier de bonnes pratiques et pistes d'action pour assurer un service de qualité avec un modèle économique très fragilisé. La synthèse de ce 2^e tour de France sera présentée et débattue lors des Rencontres nationales du transport public, à Lyon, à l'automne prochain.



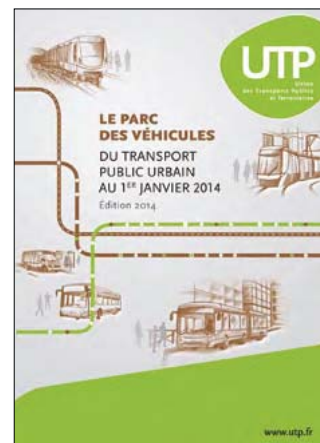
EN SAVOIR PLUS

27 janvier 2015

Enquête «Le parc de véhicules 2014»

Tous les deux ans, l'UTP publie une grande enquête sur le parc des véhicules du transport public urbain, qui permet de constater les grandes évolutions des modes et des véhicules dans le temps.

Plusieurs enseignements ressortent de l'édition 2014. La progression du nombre d'autobus (près de 11 % depuis 2000) montre que l'offre de transport s'est bien développée et irrigue tous les territoires urbains. Pour répondre à la demande grandissante de transports publics dans les petites et moyennes agglomérations, qui ne peuvent pas investir dans les modes lourds, les réseaux ont considérablement développé les autobus articulés dont la part représente 16 % du parc. L'augmentation du nombre de rames de métro et de tramway (+34,8 % en dix ans) témoigne de l'appétence des voyageurs pour ces modes dans les agglomérations qui les ont choisis. Le rajeunissement constant des véhicules et le fait que plus de la moitié du parc respecte les normes Euro IV, Euro V, Euro VI montrent la volonté des réseaux de proposer plus de confort aux voyageurs et aux conducteurs, et de moderniser leur motorisation avec des dispositifs de plus en plus propres. Les réseaux de transport public urbain ont suivi la loi sur l'accessibilité de 2005. Entre 74 % et 94 % des bus sont équipés d'un plancher bas, de palettes d'accès et d'espaces pour les fauteuils roulants. 75 % disposent d'annonces visuelles et sonores des arrêts. Conclusion de cette publication biennale: les véhicules sont plus jeunes, plus modernes et plus propres.



5 février 2015

L'ISO 26000 sous les feux de la rampe

Plus de 80 adhérents de l'UTP assistent à la session d'information organisée à leur intention sur la norme internationale ISO 26000. Les présentations des composantes et des experts sont de haute tenue. Les nombreuses questions montrent l'intérêt des participants pour cette démarche relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Pour en faciliter la compréhension, le lancement et/ou le déploiement, l'UTP a réalisé un guide : *La norme ISO 26000 appliquée aux Transports Publics de Voyageurs – Enjeux et initiatives*. Cette « bible », qui recense les outils et les moyens pour réussir dans la mise en œuvre de cette démarche, est remise à chaque participant.



11 février 2015

L'UTP SOUSCRIT PLEINEMENT AUX CONCLUSIONS DE LA COUR DES COMPTES

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes consacre un volet au transport public urbain de voyageurs qui reprend très largement les préconisations communes du GART et de l'UTP.

EN SAVOIR PLUS



12 février 2015

Transport par autocar : deuxième position pour réussir l'ouverture

Après la lecture à l'Assemblée nationale du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, et à l'heure de sa discussion devant le Sénat, le Conseil d'administration adopte une deuxième position soutenant l'ouverture du marché du transport par autocar. Si le dispositif adopté par les députés prend en compte plusieurs des recommandations de l'UTP et permet de mieux protéger les services de transport conventionnés, le Conseil d'administration préconise toutefois cinq dispositions complémentaires pour réussir pleinement la libéralisation de ce marché, et ainsi compléter l'offre ferroviaire et faciliter la mobilité de tous sur l'ensemble du territoire national.

5 mars 2015

ACCORD SUR LES SALAIRES DANS LE TRANSPORT URBAIN

La CGT-FO, le SNTU-CFDT et l'UTP signent l'accord de branche annuel qui augmente la valeur du point et les salaires minimums conventionnels de 0,7% à partir du 1^{er} janvier 2015.





19 mars 2015

2^E ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE GART-UTP À POITIERS

Plus de 70 participants assistent à cette 2^e étape de la consultation nationale GART-UTP, organisée à Poitiers, sur la place du transport public dans les agglomérations de taille intermédiaire.



26 mars 2015

GRENOBLE ACCUEILLE LE TOUR DE FRANCE GART-UTP

Les adhérents du GART et de l'UTP viennent nombreux à Grenoble pour échanger sur la tarification solidaire. La conférence de presse organisée après les débats réunit une dizaine de journalistes.

20 mars 2015

L'UTP adhère à la Médiation Tourisme et Voyage

La directive européenne sur les Règlements extrajudiciaires des litiges de consommation (directive «REL») généralise la médiation à tous les secteurs professionnels, y compris celui des transports. Ce texte sera transposé en droit français au plus tard le 9 juillet 2015. Pour permettre à ses adhérents de respecter leurs nouvelles obligations légales en matière de médiation, l'UTP devient membre fondateur de la Médiation Tourisme et Voyage. Les adhérents pourront signer la Charte de la médiation et faire appel au médiateur pour régler à l'amiable les litiges avec les voyageurs insatisfaits du traitement de leur réclamation.

EN
SAVOIR
PLUS



2 avril 2015

LE TOUR DE FRANCE GART-UTP S'ARRÊTE À RENNES

L'intermodalité et la billettique: le thème de cette 4^e étape organisée dans la capitale bretonne attire plus de 70 participants.



De gauche à droite : Blandine Huchet (Armateurs de France), René-Marc Chikli et Jean-Pierre Teyssier (la MTV), Claude Faucher (UTP).

15 avril 2015

Le directeur de la DG Move reçoit l'UTP

Jean-Marc Janaillac, Président de l'UTP, Emmanuel Pitron, Président de la commission Législation et Affaires européennes, et Claude Faucher, Délégué général, se rendent à Bruxelles pour rencontrer João Aguiar Machado.

4^e paquet ferroviaire, plan Junc-ker et billettique, ainsi qu'information voyageurs sont au programme de ce rendez-vous bruxellois.



João Aguiar Machado.

→ 5 Commissions pour mener à bien les grands projets

Les experts de l'UTP et des entreprises adhérentes travaillent au sein de cinq Commissions thématiques. Leurs activités visent à nourrir le dialogue social, développer un environnement économique favorable, adapter les évolutions aux réalités du terrain, sécuriser l'activité et construire une branche ferroviaire élargie.

1. Affaires ferroviaires

Qu'ils soient techniques, législatifs et réglementaires ou sociaux, la Commission centralise tous les sujets ferroviaires. Compte tenu de la diversité des participants, les échanges y sont toujours riches et les synthèses franches. Instance de travail en amont du Conseil d'administration, la Commission veut favoriser le partage d'une vision commune du système ferroviaire au service de tous. **P. 20**

2. Affaires sociales du transport urbain

Guider la construction du dialogue social de l'UTP avec ses partenaires sociaux, défendre les positions des entreprises, mener un travail de veille pour réagir à une actualité sociale riche et intense, produire des notes et des synthèses pour les adhérents : la Commission travaille sur toutes les problématiques sociales du transport public urbain. **P. 24**

3. Économie et Mobilité

Par son observation des réseaux, sa veille, ses études et ses travaux, la Commission alimente les réflexions de la profession autour du modèle économique du transport public. Elle s'attache à améliorer les outils statistiques indispensables pour un suivi efficace de l'activité et à développer des argumentaires pour les collectivités locales et les pouvoirs publics. **P. 28**

4. Législation et Affaires européennes

Cette Commission œuvre à la prise en compte des intérêts du secteur sur les dossiers européens et législatifs, hors social. Elle assure la veille, l'anticipation et le suivi de ces projets, ainsi que la mise en perspective de leurs conséquences. Elle propose les stratégies à suivre et les actions de lobbying à mettre en place, elle rédige les positions et amendements à adopter. **P. 32**

5. Techniques, Exploitation et Développement durable

Centrée cœur de métier, la Commission œuvre pour une meilleure prise en compte des spécificités du transport public. Dans un contexte riche en innovations, elle réalise une veille pour ses adhérents et les représente dans plusieurs instances nationales. **P. 36**

EN
SAVOIR
PLUS





LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

1. Anne Meyer, UTP **2.** Pierre Izard, SNCF (Président de la Commission)
3. Valérie Beaudouin, UTP **4.** Benoît Juéry, UTP **5.** Erika Kaiser, UTP
6. Jacques Régis, SNCF **7.** Véra Delhomme, UTP **8.** Jérôme Martres, Groupe RATP
9. Alain Gondelmann, AGIR **10.** Nicolas Fourrier, SNCF **11.** Karine Maubert, UTP
12. André Thinières, Objectif OFP **13.** Alain Ribat, VFLI **14.** Thierry Assise, Euro Cargo Rail
15. François Coart, Europorte France **16.** Xavier Moulins, Eurotunnel
17. Éric Beaudonnet, SNCF **18.** Laurent Cavrois, LISEA **19.** Vincent Duguay, SNCF Réseau.

SONT ABSENTS DE LA PHOTO :

Albert Alday, Thello ; Bruno Auger, Keolis ; Jacques Chauvineau, Objectif OFP ; Philippe Dabancourt, Eurostar ; Michel Didier, Euro Cargo Rail ; Romain Dubois, SNCF Réseau ; Grégoire Durousseau, VFLI ; Claude Faucher, UTP ; Amendine Fourleignie-Duc, Eurostar ; Francis Grass, Transdev ; Sylvette Mougey, UTP ; Yazid Oultaf, VFLI ; Alexis de Pommerol, LISEA ; Frank Renault, Eurostar ; Pascal Sainson, Europorte France ; Claude Steinmetz, Transdev ; Alain Thauvette, Euro Cargo Rail ; Bénédicte Tilloy, SNCF Réseau.

1. COMMISSION DES AFFAIRES FERROVIAIRES

Relever de nouveaux défis dans un cadre ferroviaire rénové

EN SAVOIR PLUS

Réforme ferroviaire, négociations sociales, rédaction de règles opérationnelles, mise en place du SAP : en 2014, la Commission est intervenue dans un contexte inédit en France comme en Europe. Tout en poursuivant ses travaux récurrents, tels le DRR et le DRG, elle a travaillé sur des sujets ardues et sensibles, qui l'impliqueront encore fortement en 2015.

LA LOI DU 4 AOÛT MARQUE 2014 COMME L'AN 1 DE LA RÉFORME FERROVIAIRE. La prise en compte des positions de l'UTP – renforcement des missions de l'ARAF, création d'un gestionnaire d'infrastructures unifié

et réexamen du statut des gares de voyageurs d'ici à 2017 – témoigne de la pertinence des travaux de la Commission. En 2015, l'officialisation du Comité des opérateurs du réseau – autre proposition de l'UTP pour adopter une « charte du réseau » et améliorer la concertation entre les acteurs – est un nouveau signe de reconnaissance. Après s'être beaucoup investie dans les quatre premiers décrets d'application, l'implication de la Commission restera entière dans les autres et nombreux textes à venir.

Attractivité et performance du réseau

Concernant le réseau, les dossiers avancent aussi à un rythme soutenu. Chaque année, la réponse à la consultation sur le Document de référence du réseau (DRR) permet à l'UTP d'identifier les thèmes structurants et fondamentaux à améliorer pour assurer l'attractivité du mode ferroviaire. Dans le même esprit, le Système d'amélioration de la performance (SAP), préconisé par l'UTP et associant SNCF Réseau et les entreprises ferroviaires, traite les principales raisons des défaillances, notamment celles liées à l'infrastructure et au matériel roulant. Il contribue ainsi à la performance des circulations au bénéfice de tous les acteurs.

Autre sujet très mobilisateur pour la Commission : la modernisation du réseau désormais à l'œuvre. Depuis plus de quatre ans, les chantiers se multiplient, et sur la seule année 2014, on en compte plus de 1 500. Pour minimiser leurs impacts sur les capacités de transport, la Commission travaille à l'anticipation, la fiabilisation et la coordination de leur programmation. Sur ce point, →

30

TEXTES D'APPLICATION
POUR METTRE EN
ŒUVRE LA LOI PORTANT
RÉFORME FERROVIAIRE.



Plus de 20% du fret national est acheminé par des lignes capillaires. Pour les pérenniser, il faut tenir compte des contraintes économiques de tous les acteurs.”

PASCAL SAINSON, Président d'Europorte France

Vers une branche ferroviaire unifiée

Créer une branche ferroviaire unique et une convention collective complète est un enjeu si décisif qu'il nécessite une organisation *ad hoc* : un comité restreint social ferroviaire qui, depuis janvier 2014, s'appuie sur un groupe de travail permanent. Les travaux du comité restreint ont abouti, en avril 2014, à la signature avec les syndicats d'un premier accord de branche sur la méthodologie des négociations, suivie de discussions pour finaliser le champ d'application de la future convention collective. Les négociations sur ses dispositions générales se sont poursuivies, tandis que le comité restreint travaillait sur le contrat de travail. Pour anticiper les défis sociaux de demain, ce même comité a piloté les travaux sur l'organisation du travail du transport ferroviaire (fret et voyageurs) et des travaux ferroviaires, dans leur cadre juridique respectif, et proposé de structurer la formation professionnelle autour de quatre acteurs majeurs : une association patronale de promotion de la formation et des métiers ferroviaires, un CFA, un OPCA et l'UTP. Dans le domaine réglementaire, le comité restreint a travaillé sur l'évolution du cadre relatif aux aptitudes des conducteurs et des salariés exerçant des tâches essentielles de sécurité. Intervenu sur ce thème à plusieurs reprises, l'UTP a élaboré un cahier des charges et s'est prononcée sur le projet d'arrêté « aptitudes » et le guide associé de l'EPSF.

le déploiement de l'ERTMS sera le défi majeur des prochaines années pour les gestionnaires d'infrastructures comme pour les opérateurs et, dès l'harmonisation de la signalisation ferroviaire effective au niveau européen, la profession devra être très rapidement associée à cette stratégie.

Construction du marché ferroviaire européen

Alors que la réforme s'installe en France, l'Europe du ferroviaire se prépare. La Commission a suivi la première lecture du Parlement sur le 4^e paquet avec une grande attention. Sa vigilance demeure tant sur le pilier politique, débattu au sein du Conseil, que sur le pilier technique en discussion entre les trois institutions européennes.

En France comme en Europe, le transport ferroviaire vit des mutations inédites. Elles ont donné une matière bien dense à la commission des Affaires ferroviaires en 2014... et ne manqueront pas de lui en fournir encore davantage en 2015. ●

3 QUESTIONS À...

PIERRE IZARD

**Président de la commission
des Affaires ferroviaires**

Directeur général Sécurité
et Qualité ferroviaire, SNCF

“ Le déploiement de la réforme ferroviaire nous mobilise fortement. ”

Après ces premiers mois de présidence, comment souhaitez-vous orienter les travaux de la commission des Affaires ferroviaires ?

Je souhaite poursuivre la dynamique fédératrice entre opérateurs et gestionnaires d'infrastructures impulsée par mes prédécesseurs Claude Solard, Jacques Damas et Francis Grass. Bien sûr, nous évoluons dans un contexte nouveau avec l'entrée en vigueur, début 2015, de la loi portant réforme ferroviaire. Son déploiement nous mobilise fortement, et nous sommes régulièrement en contact avec le ministère des Transports sur ce sujet. Après les décrets fondateurs définissant les

missions des trois EPIC, une trentaine de textes doivent être publiés d'ici à la fin 2015. Compte tenu de leur importance, la Commission restera très attentive... même si elle est souvent consultée dans des délais très courts.

Quelles seront vos grandes priorités en 2015 ?

En cette année de rencontres internationales sur le climat, il nous faudra poursuivre nos efforts pour promouvoir un mode ferroviaire plus efficace et développer les trafics fret et voyageurs. Les sujets économiques, d'accès au réseau, de fiabilité des circulations, de réglementations adaptées aux impératifs opérationnels... et les ques-

tions d'organisation et de gouvernance resteront au centre de nos préoccupations. L'expérience acquise au sein de l'UTP montre que la coopération entre les opérateurs ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructures est déjà à l'œuvre. Je pense qu'elle peut encore s'améliorer, au bénéfice de tous.

La construction de la convention collective de branche est aussi un vaste sujet...

Ce sujet comptera bien sûr parmi nos principales priorités car c'est un élément structurant et déterminant pour notre secteur; il nous mobilisera beaucoup en 2015... et dans les années à venir. ●



LES MEMBRES DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN

1. Sylvette Mougey, UTP **2.** Yvette Caillaud, TCL Limoges **3.** Yveline Hurel, CarPostal France **4.** Gilles Souyris, Tisséo **5.** Benoît Juéry, UTP
6. Jérôme Nanty, Transdev (Président de la Commission)
7. Émilie Monteil, UTP **8.** Béatrice Huynh, AGIR **9.** Dominique Thal, Keolis
10. Aurélie Jabeur, UTP **11.** Jean Lagrange, UTP **12.** Jean Taxy, RTM
13. David Cronenberger, RTCR **14.** Hélène Hubau, Groupe R.ATP
15. Jean-Marie Joly, Keolis Lyon **16.** Guillaume Laconte, Keolis.

SONT ABSENTS DE LA PHOTO :

Denis Costopoulo, RTM ; Sabine Desclides, RTM ; Marc Escoffier, TPAS-STAS ; Claude Faucher, UTP ; Jean-Christophe Michot, R.ATP Dev ; Francis Pierron, Transdev ; Pascale Ville, Transdev.

2

● COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES
DU TRANSPORT URBAINImpulser un
dialogue social
dynamique
et éclairéEN
SAVOIR
PLUS

Dialoguer avec les syndicats, porter la voix des entreprises quand l'actualité sociale l'exige et veiller à la sûreté aux niveaux local et national: ces missions montrent l'ampleur et la diversité des travaux de cette Commission. Autres témoins: les 21 réunions paritaires, les 5 accords et négociations finalisés, et les 477 réponses aux adhérents.

POUR IMPULSER UN DIALOGUE SOCIAL DYNAMIQUE, la Commission a finalisé deux accords majeurs: mise en œuvre du Pacte de responsabilité, en octobre 2014, et revalorisation

des salaires minimums conventionnels, en mars 2015. Dans le même temps, l'UTP entamait des négociations sur la sécurisation des parcours professionnels, qui se poursuivent aujourd'hui, et sur la formation professionnelle, en passe d'être conclues. Bien que finalisé, l'accord pour la création d'une complémentaire santé n'a, *in fine*, pas été paraphé par les syndicats.

Au titre du dialogue social toujours, l'UTP a réalisé les bilans 2013 de la conflictualité et du dialogue social, au sein de l'Observatoire paritaire de la négociation collective et du dialogue social, élaboré la liste des formations accessibles au compte personnel de formation, pour la Commission paritaire nationale de l'emploi, et participé à la rédaction d'un texte paritaire sur les droits et garanties applicables en matière de vidéoprotection, dans le cadre de la Commission paritaire nationale de suivi des questions de sécurité. Conclusion de ces douze derniers mois de dialogue social: une bonne intelligence et une grande pertinence des échanges avec les syndicats pour aboutir à des résultats féconds et éclairés.

Actualités sociales: veiller, réagir, informer, défendre

L'actualité sociale s'est révélée dense et intense en 2014, l'activité de la Commission aussi. Il lui a fallu sensibiliser les pouvoirs publics à la difficulté, pour les exploitants, de vérifier la validité du permis de conduire des conducteurs, ainsi qu'aux pratiques dévotées en matière de grève; inscrire les formations spécifiques du secteur à l'Inventaire



21

RÉUNIONS PARITAIRES
DE BRANCHE AVEC
LES ORGANISATIONS
SYNDICALES EN UN AN.

2. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU TRANSPORT URBAIN



“ Réfléchir aux enjeux stratégiques de moyen et long termes et traiter les thématiques sociales du quotidien : c'est notre défi tout au long de l'année. ”

DOMINIQUE THAL,
Directeur des Relations
sociales de Keolis



“ Face aux problématiques sociales des entreprises, de plus en plus nombreuses et complexes, il est indispensable de partager une vision collective. ”

GILLES SOUYRIS,
DRH de Tisséo, AGIR



national, pour maintenir le remboursement des frais engagés par les entreprises et améliorer leur prise en charge par l'OPCA Transports ; suivre les régimes Ipriac et Carcept-Prévoyance, pour assurer leur sécurisation juridique ; ou encore aboutir, avec les ministères concernés, à la signature du plan sectoriel sur la mixité.

Face aux nombreux sujets sociaux d'actualité – compte de prévention de la pénibilité, organisation du travail, jurisprudences, avantages catégoriels, cartes de circulation... –, le département des Affaires sociales a mené un important travail de veille, d'information, d'explications, de réactions et de réponses.

Parallèlement, il a traité les problématiques des réseaux et les a conseillés dans plusieurs contentieux. En 2014, les juristes du département ont ainsi répondu à... près de 500 questions des adhérents.

Sûreté : des actions à poursuivre

Sans évoquer la sûreté, la synthèse des travaux de la commission des Affaires sociales serait incomplète et imparfaite car, là aussi, les sujets sont majeurs pour le développement du secteur. À titre d'exemples, l'UTP représente les intérêts

des adhérents au sein de l'Observatoire national de la délinquance dans les transports et lors de la réunion bimensuelle de l'Unité de police de coordination de la sécurisation dans les transports en commun. Elle a également signé, avec les directions générales de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, une convention qui fixe les modalités de coordination de la sécurité et qui sera déclinée localement entre les réseaux et les services de police. Fin 2014, le Comité national de la sécurité dans les transports en commun a retenu les propositions de l'UTP visant à modifier des textes pour lutter plus efficacement contre la fraude : abaissement du délit de fraude d'habitude, modification du calcul des indemnités forfaitaires, nouvelles possibilités pour retrouver les fraudeurs, révision des dispositions législatives et réglementaires inadaptées. Aujourd'hui, l'UTP travaille à leur traduction opérationnelle avec le ministère. Riche en actualités et en sujets de fond, cette année 2014 augure un calendrier 2015 bien rempli. En toile de fond, la nécessaire modernisation de la convention collective nationale : un vaste projet de longue haleine. ●

3 QUESTIONS À...

JÉRÔME NANTY
Président de la commission
des Affaires sociales
du transport urbain
Secrétaire général,
Transdev

“ Les entreprises ont besoin d'un cadre juridique social moderne. ”

Après deux ans de présidence, quel bilan dressez-vous ?

Malgré un contexte difficile, nous avons, je crois, réussi à redynamiser le dialogue social, avec une demi-douzaine de négociations importantes finalisées et en cours. La signature de l'accord de mise en œuvre du Pacte de responsabilité, par exemple, a mis nos métiers en lumière et fixé un cap à notre profession.

La Commission a également travaillé sur d'autres sujets...

Chaque semaine apporte son lot d'actualités sociales : différenciation entre transports urbain et interurbain, conséquences de la VACMA, etc.

Nous y travaillons tout en veillant à traiter au mieux les problèmes de nos adhérents et à faire progresser la sécurité des voyageurs et des salariés. Notre engagement pour lutter contre la fraude ne faiblit pas car c'est un enjeu majeur pour optimiser les ressources du transport urbain et le rendre encore plus attractif.

Quels sont les grands défis sociaux à venir ?

Notre plus grand défi sera de donner aux entreprises les moyens de lutter efficacement contre un absentéisme et une inaptitude qui les impactent lourdement ; la négociation sur la sécurisation des parcours professionnels en

sera un levier fort. L'analyse du cadre juridique social, réalisée par l'UTP, révèle son obsolescence, ses rigidités et ses coûts pour les opérateurs.

Or nos entreprises doivent pouvoir, demain, gérer efficacement leurs ressources humaines. Mais pour cela, il leur faut un cadre conventionnel moderne, sécurisant au plan juridique, favorisant l'attractivité du transport urbain et bénéfique pour les voyageurs.

Cette analyse doit, bien sûr, être partagée par nos partenaires sociaux. Ce qui nécessitera, dans les années à venir, de faire œuvre de pédagogie. Cette mission ne sera pas la moins difficile... ●



LES MEMBRES DE LA COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

1. Anne Bellamy, AGIR **2.** Étienne Fougeray, Keolis (Président de la Commission) **3.** François Saglier, Groupe RATP (Vice-Président de la Commission) **4.** Christine Peyrot, Transdev **5.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **6.** Christophe Vacheron, RATP Dev **7.** Alain Boeswillwald, Semitan **8.** Anne Meyer, UTP **9.** Christophe Pujebet, Keolis **10.** Stéphane Bonnaud, TCAR **11.** Bernard Lavoix, Transdev **12.** Pascal Lemaître, CarPostal France.

SONT ABSENTS DE LA PHOTO :

Frédéric Baverez, Keolis ; Anne Bosche-Lenoir, SNCF Proximités ; Hervé Cohadon, Keolis Brest ; Marc Delayer, TPC AGIR ; Patricia Divan, CarPostal France ; Romain Dubois, SNCF Réseau ; Claude Faucher, UTP ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Beat Mueller, CarPostal France ; Olivier Poitrenaud, Tisséo ; Franck-Olivier Rossignolle, Transdev.

3

● COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ

Favoriser de nouvelles approches économiques

EN
SAVOIR
PLUS

Analyses économiques, études des nouvelles mobilités, des effets de la décentralisation, des impacts de la fraude... les sujets traités par cette Commission ne manquent pas. Au cœur de son activité : le modèle économique, question déterminante pour la pérennité du transport public qui se pose avec une acuité grandissante.

OBSERVATOIRES, STATISTIQUES, ANALYSES DYNAMIQUES, ÉTUDES, ETC. : cette Commission décrypte et explique tout ce qu'il convient de savoir sur l'économie du transport public aux partenaires de l'UTP, pouvoirs publics et élus. Quand ces interlocuteurs

changent, comme ce fut le cas après les élections municipales avec la mise en place de nouvelles équipes, cette diffusion des connaissances s'amplifie considérablement. L'enquête bisannuelle sur la tarification des réseaux urbains, menée avec le GART, et son analyse dynamique, « Rétrospective 2003-2013 des principaux titres de 189 réseaux urbains », ont ainsi été largement diffusées et font l'objet d'un travail de pédagogie particulier. Ces publications ont également nourri le débat de la table ronde sur le financement des transports du quotidien organisé lors du Salon européen de la mobilité, en juin 2014.

Un nouveau tour de France GART-UTP pour optimiser les ressources

Depuis plusieurs années, l'UTP n'a de cesse de rappeler que l'équilibre économique du transport public urbain est extrêmement fragile. Ce sujet, qui domine l'actualité de la profession, a fait l'objet d'un premier tour de France UTP-GART en 2012. Pour relancer le débat, les deux associations ont décidé d'organiser ensemble une deuxième grande consultation nationale de leurs adhérents. Thème de ces échanges organisés dans six villes de France ? L'optimisation des ressources du transport public, au travers de six leviers susceptibles de favoriser le redressement d'un modèle économique aujourd'hui à bout de souffle : la lutte contre la fraude, à Nancy ; la place des transports publics dans la politique des agglomérations de taille moyenne, à Poitiers ; la tarification solidaire, à Grenoble ; l'intermodalité et la billettique, à Rennes ; la standardisation des matériels

-6,2%

BAISSE DU TARIF DE
L'ABONNEMENT ANNUEL
ENTRE 2003 ET 2013,
EN EUROS CONSTANTS.

3. COMMISSION ÉCONOMIE ET MOBILITÉ



“ Dans une situation économique préoccupante, partager s'avère indispensable pour rendre le meilleur service possible aux collectivités et aux voyageurs. ”

PASCAL LEMAÎTRE,
Directeur des
Activités urbaines de
CarPostal France



roulants et des équipements, à Montpellier ; et l'optimisation des réseaux, à Bordeaux. Plus de 300 adhérents de l'UTP et du GART ont participé à ces échanges et confronté leurs expériences avec la quarantaine d'élus et d'opérateurs venus partager leurs bonnes pratiques. Dans la continuité des 40 pistes dégagées à l'issue du premier tour de France, qui ont été largement reprises en 2014 par la Cour des comptes dans son rapport public annuel, le GART et l'UTP publieront de nouvelles recommandations à destination de leurs adhérents, partenaires et interlocuteurs.

Un champ élargi au transport régional et aux nouvelles mobilités

Face aux enjeux réglementaires des lois de décentralisation (MAPTAM et NOTRe), la Commission s'est intéressée de près à la décentralisation du stationnement et en a fait un thème de débat lors du Salon européen de la mobilité. Elle a apporté son soutien à la commission Législation et Affaires

européennes pour définir les transports urbains par rapport aux transports interurbains et ouvrir le marché de l'autocar en respectant les intérêts de tous. Parallèlement, la Commission s'est engagée, avec le ministère et les organisations professionnelles concernées, dans la collecte des données régionales, champ qu'il lui revient désormais de couvrir pour créer un observatoire du transport régional, qui viendra compléter le dispositif national existant pour les transports publics urbain et interurbain.

Face au développement de nouvelles pratiques de mobilité, qui concurrencent certaines offres ferroviaires sur des trajets de longue distance, et suite à l'étude de la FNAUT sur le covoiturage, la Commission va se rapprocher de cette association pour mieux connaître ces nouveaux usages et en limiter certaines dérives. L'objectif de cette Commission ne varie pas : agir aussi longtemps que la pérennité du modèle économique du transport public restera menacée. ●

3 QUESTIONS À...

ÉTIENNE FOUGERAY
Président de la commission
Économie et Mobilité
Directeur général adjoint,
Keolis

“ Mieux conjuguer l'efficacité et l'attractivité des réseaux. ”

Depuis sa création en 2007, la Commission, que vous présidez aujourd'hui, a réalisé des travaux essentiels pour la profession...

Sous l'impulsion de mon prédécesseur, François Saglier, que je tiens à saluer, cette Commission a réalisé de nombreux travaux qui ont fait l'objet de publications, notamment : « De l'idée reçue à l'idée vraie. 8 argumentaires en faveur du transport public », en 2009 ; « Le Manifeste de la mobilité durable », en 2010 ; et « 40 Recommandations pour améliorer l'équilibre économique et encourager le report modal », en 2013. Ces recommandations sont le fruit du premier tour de France organisé avec le GART.

Vous avez impulsé un deuxième tour de France GART-UTP, pourquoi ?

Parce qu'il est indispensable d'optimiser nos ressources. Nous sommes bien conscients qu'il est nécessaire d'aller plus loin en matière de rationalisation de l'offre, de croissance du trafic, d'évolution des gammes tarifaires et de lutte contre la fraude, tout en maîtrisant les coûts. Il nous faut mieux conjuguer l'efficacité et l'attractivité des réseaux.

La fragilité du modèle économique reste au cœur de vos préoccupations...

Plus que jamais... Nous sommes dans

une situation pour le moins paradoxale : nous devons répondre à une demande croissante alors que, dans le même temps, les recettes commerciales évoluent moins vite que les dépenses d'exploitation. Les budgets des autorités organisatrices sont de plus en plus contraints, sans oublier les deux augmentations de la TVA. Depuis plusieurs années, l'UTP alerte sur ce déséquilibre qui est préoccupant dans la durée. Le rapport 2014 de la Cour des comptes confirme notre diagnostic quant à la fragilité du modèle économique et donc la nécessité d'améliorer la part des recettes dans le financement du transport public. ●



LES MEMBRES DE LA COMMISSION LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

1. Florence Costa, SNCF **2.** Emmanuel Pitron, Groupe RATP (Président de la Commission) **3.** Valérie Beaudouin, UTP **4.** Anne-Cécile Delbes, Thello **5.** Pazanne Dupont, Transdev **6.** Pauline Pudlowski, UTP **7.** Bérengère Delom de Mézerac, Groupe RATP **8.** Amendine Fourleignie-Duc, Eurostar **9.** Christine Jouannaux, SNCF Réseau **10.** Caroline Couasnon, AGIR **11.** Dominique Montlaur, Tisséo **12.** Mathilde Neumann, UTP **13.** Thomas Hennetier, SNCF **14.** Nicolas Blain, SNCF **15.** Laurent Mazille, Transdev **16.** Hervé Beccaria, RTM **17.** Laurent Bougard, Transdev.

SONT ABSENTS DE LA PHOTO :

Isabelle Balestra, Keolis ; Claude Faucher, UTP ; Christophe Garat, SNCF ; Isabelle Hazard, SNCF Réseau ; Grégoire Marlot, SNCF Réseau ; Benoît Moreau, CarPostal France ; Fabrice Oberto, AGIR ; Jean Préat, SNCF ; Claude Steinmetz, Transdev.

4.

● COMMISSION LÉGISLATION
ET AFFAIRES EUROPÉENNES

Sécuriser le développement des entreprises de transport

EN
SAVOIR
PLUS

Anticiper les impacts d'une nouvelle législation, informer et sensibiliser, agir pour une réglementation favorable au secteur... font partie du quotidien de cette Commission. En 2014, elle est intervenue plus particulièrement sur les directives Marchés et Concessions, la directive Médiation, le projet de loi Macron et la réforme de la décentralisation.

FERROVIAIRE, URBAIN, INGÉNIERIE JURIDIQUE, CONCURRENCE, DROITS DES PASSAGERS... : en 2014, la Commission a suivi nombre de sujets de fond essentiels, en

France et en Europe, dans un calendrier serré et dense.

Dans le ferroviaire, les piliers technique et politique ⁽¹⁾ du 4^e paquet ont imposé un suivi quotidien. Le premier a obtenu l'accord politique du Conseil des ministres et est en discussion entre les trois institutions européennes. Le second, passé en première lecture au Parlement européen en février 2014, est bloqué : malgré la capacité de la présidence lettone à trouver des compromis, les petits États restent très opposés à l'ouverture à la concurrence de leur transport ferroviaire national. Comme les débats ne progressent pas du tout au même rythme, la question de séparer les piliers technique et politique se pose aujourd'hui avec une vive acuité.

Lors de sa première lecture du pilier politique, le Parlement européen a également demandé la création d'un système de billettique intégrée et d'information voyageurs. Suite à cette décision, l'UTP a fait réaliser une étude qui montre les impacts économiques, juridiques et techniques d'un tel projet. Compte tenu de leur importance, ce sujet sera particulièrement d'actualité dans les prochains mois.

Concurrence: libéralisation du transport par autocar et modification de la loi Sapin

Pendant que les sujets ferroviaires européens s'enlisent, la libéralisation de l'autocar avance à grands pas en France. Le projet de loi Macron a fortement mobilisé l'UTP, qui a pris position



7ans

DURÉE MOYENNE
D'UNE DÉLÉGATION DE
SERVICE PUBLIC DANS LES
TRANSPORTS URBAINS.



“ Lors d’une conférence récente avec Jean Maïa, Directeur juridique de Bercy, j’ai constaté que **notre position** sur la transposition de la **directive Concessions** avait été **largement entendue** et écoutée. ”

DOMINIQUE MONTLAUR, Directrice Juridique et Logistique de Tisséo

pour une libéralisation respectueuse des services de transport conventionnés. Cette action a porté ses fruits : le texte comprend plusieurs propositions de l’UTP, tels le système déclaratif préalable à l’ouverture auprès de l’autorité de régulation au-delà d’un seuil kilométrique, la désignation de l’ARAF comme autorité de régulation et l’analyse de l’atteinte à l’équilibre au regard d’une ou de plusieurs lignes de service public et non du seul contrat. Sur les modalités de la concurrence dans les services publics, depuis l’adoption de la directive sur les concessions, qui devrait fortement modifier la loi Sapin, l’UTP poursuit activement son lobbying auprès des cabinets ministériels concernés et de la Direction juridique de Bercy. À l’heure de la transposition de cette directive en droit national, il s’agit de veiller à ce que les dispositions du ROSP⁽¹⁾, spécifiques au transport, soient maintenues et à ce que les avancées obtenues, telles la possibilité de conclure des contrats d’une durée supérieure à cinq ans ou de bénéficier de règles souples pour les avenants, soient respectées.

Organisation des transports urbains et mise en place d’une médiation

Cette année, la Commission s’est aussi fortement mobilisée sur l’évolution des territoires et les transferts de compétence prévus par la loi MAPTAM et sur le projet de loi NOTRe, et leurs impacts sur

l’organisation des services de transport.

Dans le cadre de l’APAM⁽²⁾, l’UTP et la FNTV ont élaboré une définition du transport urbain que le gouvernement a intégrée dans le projet de loi ; chaque organisation professionnelle préserve ainsi ses activités et sa convention collective. Dans un autre domaine, la directive REL⁽³⁾, qui entre en vigueur en France le 9 juillet prochain, exige la mise en place d’une médiation dans tous les États : le consommateur insatisfait du traitement de sa réclamation devra alors pouvoir saisir un médiateur. Pour répondre à cette obligation, l’UTP est devenue membre fondateur de la MTV⁽⁴⁾. Au préalable, elle s’était rapprochée de plusieurs médiateurs existants et, notamment, du médiateur allemand. Ce dernier est intervenu lors d’une conférence organisée par l’UTP et l’AQST⁽⁵⁾ ; les nombreux adhérents de l’UTP et experts présents ont ainsi pu échanger sur le futur nouveau dispositif de médiation. Après une année 2014 très consistante, 2015 s’annonce très copieuse pour cette Commission qui aura à suivre, avec patience et pugnacité, des sujets sensibles en France comme en Europe. ●

(1) Règlement sur les obligations de service public dans les transports de voyageurs.

(2) Association pour la promotion des acteurs de la mobilité.

(3) Règlement extrajudiciaire des litiges de consommation.

(4) Médiation Tourisme et Voyage.

(5) Autorité de la qualité de service dans les transports.

3 QUESTIONS À...

EMMANUEL PITRON
Président de la commission
Législation et Affaires
européennes
Secrétaire général,
Groupe R.A.T.P.

“ L'ouverture à la concurrence du transport par autocar, une mesure phare. ”

Les enjeux pour le secteur ont-ils changé sous la présidence de Jean-Claude Juncker ?

Le Président Juncker souhaite rationaliser l'action de la Commission. Son plan de relance est une bonne initiative. L'UTP devra, néanmoins, rester vigilante à ce que les fonds aujourd'hui dédiés au développement des réseaux transeuropéens ne soient pas utilisés demain pour constituer le fonds de garantie... Cette vigilance sera d'autant plus nécessaire que l'application de la réglementation sur les aides d'État pourrait se durcir.

La nouvelle commissaire aux Transports, Violeta Bulc, est-elle

sensible à nos problématiques ?

Elle connaît bien nos préoccupations et montre son souci de défendre les intérêts des industriels et opérateurs européens, une nécessité grandissante face à la montée de nos concurrents, notamment asiatiques.

Une de ses grandes priorités pour les prochaines années devrait être la mise en place d'un système commun de billetterie et d'information voyageurs, sur laquelle l'UTP a mené une étude.

Quels pourraient être les impacts de l'ouverture à la concurrence du transport par autocar ?

Je constate que les débats sur le

secteur ferroviaire s'éternisent au niveau européen alors que l'ouverture à la concurrence du transport par autocar, une mesure phare pour le secteur, devrait être effective en France dans les prochains mois. Elle devrait avoir des impacts forts sur tout le secteur : concurrence avec le ferroviaire, évolution de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires, organisation des gares routières...

Les enjeux sont d'autant plus importants que les nouvelles modalités de la concurrence se préparent à Bercy, avec les transpositions des directives Concessions et Marchés publics. Nous devons y être extrêmement vigilants. ●



**LES MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUES,
EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1. Tiphaine Derischebourg, Keolis **2.** Éric Terrier, Transdev **3.** Anne Meyer, UTP **4.** Alain Pittavino, Transdev **5.** Stéphanie Lopes d'Azevedo, UTP **6.** Marc Delayer, TPC AGIR (Président de la Commission) **7.** Michel Calvet, CFT Perpignan **8.** Philippe Jouette, Groupe RATP **9.** Patrick Kervennic, CarPostal France **10.** Philippe Chokomert, UTP **11.** Benoît Aliadière, SNCF **12.** Rémi Rocher, CarPostal France.

SONT ABSENTS DE LA PHOTO :

Julie Brunier, AGIR; Anne-Blandine Dassencourt, Keolis; Georges Despaigne, RATP Dev; Emmanuel Fargues, Keolis; Claude Faucher, UTP; Pascal Gey, CITURA Reims; Damien Jeanneau, Groupe RATP; Jean-Luc Josso, Transdev; Laurent Lieutaud, Tisséo; Frédéric Linossier, Transdev; Sophie Mazoué, Groupe RATP; François Régembal, Transdev.

5.

● COMMISSION TECHNIQUES, EXPLOITATION
ET DÉVELOPPEMENT DURABLEAnticiper
les innovations
et faciliter
l'exploitation au
quotidienEN
SAVOIR
PLUS

Accessibilité, qualité, données, normes, énergies... : cette Commission très orientée «cœur de métier» suit des sujets techniques et complexes. Elle mène une veille sur les innovations technologiques et réglementaires en France mais aussi en Europe. Son objectif: faciliter l'exploitation des réseaux.

LES «FONDAMENTAUX» DU MÉTIER D'EXPLOITANT restent au cœur de l'activité de cette Commission: de la qualité de service à l'information voyageurs, de l'accessibilité à la

billettique intégrée, des énergies à la RSE⁽¹⁾.

Il lui revient d'anticiper les innovations techniques et réglementaires, d'en mesurer et d'en limiter les impacts sur l'exploitation en engageant les actions appropriées: rédaction de positions, analyses statistiques, création d'outils de mesure, mise en place d'observatoires...

Qualité de service, accessibilité, ITS et ouverture des données

Très attendue par la profession, sa publication sur la qualité de service, fin 2014, a été aussi très remarquée. Fruit d'une grande enquête, menée avec le GART auprès d'une centaine de réseaux urbains de province, ce panorama très complet des démarches qualité (critères, mesures, résultats obtenus, évolution...) témoigne des nombreuses initiatives de la profession.

Aujourd'hui, l'UTP poursuit son travail sur ce thème dans le cadre de l'action de l'AQST⁽²⁾.

Dans un domaine voisin, l'accessibilité, la Commission se mobilise fortement depuis plusieurs années. Sa dernière enquête sur le parc roulant est venue étoffer le décret relatif au niveau d'équipement accessible dans les réseaux pour permettre une adéquation plus juste entre les exigences législatives et l'exploitation au quotidien. La prise en compte de l'Enquête Parc par les pouvoirs publics montre que la fonction d'observatoire de l'UTP est essentielle.

C'est aussi le cas de ses travaux sur les ITS et les données. Dans ces univers complexes, terrains de jeu →

51%

DU PARC D'AUTOBUS EST
AUX NORMES EURO IV,
DONT 25% AUX NORMES
EURO V OU VI.



“ La position de l'UTP sur l'innovation énergétique dans les autobus est au service des relations des opérateurs avec leurs AOTU. ”

Philippe Jouette,
Chargé d'études
Recherche et
Prospectives à la RATP

privilegiés des géants de la téléphonie mobile, de la banque et de l'Internet, où le risque de captation de valeur est bien réel, la veille reste plus que jamais indispensable. Pour cette raison, la Commission a suivi les chantiers de l'AFIMB⁽³⁾ sur les ITS : audition d'un chef de projet d'une application billettique commune, suivi du déploiement de la billettique sur mobile NFC et participation à la mise en place d'un calculateur d'itinéraires national.

Sur l'ouverture des données de transport, sujet connexe aux ITS, l'UTP a participé à sept réunions du comité du débat national qui ont abouti à des recommandations remises fin mars 2015 au secrétaire d'État. Ces recommandations rejoignent plusieurs points de la position de l'UTP de juillet 2014 sur les conditions d'une ouverture progressive et maîtrisée des données, et sur les coûts et les cadres juridiques de leur réutilisation.

Norme ISO 26000 et projets de recherche européens

Très active dans les domaines techniques et opérationnels sur le territoire national, la Commission travaille de plus en plus sur des dossiers européens, voire internationaux. Elle a ainsi œuvré à favoriser la compréhension et le déploiement de l'ISO 26000 dans le transport de voyageurs. Après avoir constitué un groupe de

travail, qui a produit un guide pratique très exhaustif et très concret sur cette norme internationale, l'UTP a organisé une demi-journée professionnelle pour présenter des démarches de toutes ses composantes et leurs différentes façons d'appréhender l'ISO 26000 : de l'outil de management à la labellisation. L'activité de la Commission dépasse également les frontières hexagonales en matière de recherche. Partenaire incontournable de l'UITP, elle participe à plusieurs projets de recherche importants : ZeEUS, pour l'expérimentation des bus électriques dont elle est l'observatoire pour la France⁽⁴⁾, la deuxième phase d'EBSF⁽⁵⁾, le plus gros projet de recherche dans le transport urbain, et le projet de véhicules autonomes monotraces du programme ESPRIT⁽⁶⁾. Entre actions pour faciliter l'exploitation quotidienne des réseaux en France et sujets stratégiques qui vont bien au-delà du territoire national, la Commission fait preuve d'une grande agilité intellectuelle. Ce sera encore plus vrai en 2015 avec, au programme, la 21^e Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques (COP 21), qui se tient dans cinq mois et pour la première fois à Paris. ●

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.
(2) Autorité de la qualité des services dans les transports.
(3) Agence française pour l'information multimodale et la billettique.
(4) Zero Emission Urban Bus System.
(5) European Bus System of the Future.
(6) European Strategic Program on Research in Information Technology.

3 QUESTIONS À...

MARC DELAYER

**Président de la commission
Techniques, Exploitation
et Développement durable**

Directeur général, Transports
publics du Choletais, AGIR



“ Nous aidons les réseaux à s’adapter aux évolutions. ”

Les énergies propres ont occupé une place importante dans l’actualité 2014...

Oui, et c’est assez logique. Avant les municipales de 2014, les véhicules propres ont fait l’objet de nombreuses annonces. En outre, ce sujet est au centre de la loi sur la transition énergétique. Depuis des années, les collectivités et les opérateurs adaptent filières énergétiques et contextes locaux. Nous l’avons démontré dans une position qui rétablit certaines vérités. Les constructeurs proposent des véhicules aux dernières normes environnementales ; la motorisation Euro VI est une avancée considérable, mais tout le monde semble l’avoir oublié...

Vous avez aussi achevé un gros chantier sur l’ISO 26000...

Quel que soit le sujet, nous devons être proactifs et responsabiliser la profession sur les enjeux de service public. Nous aidons aussi les réseaux, de toutes tailles, à s’adapter aux évolutions sociétales et technologiques. C’est le sens de notre action sur la norme internationale ISO 26000. Dès sa publication, nous avons voulu en faciliter la compréhension et en favoriser le déploiement. Après avoir travaillé sur un référentiel avec l’AFNOR, l’UTP a publié un guide pratique pour ses adhérents. En février 2015, nous avons organisé une demi-journée d’information qui a réuni plus de 80 participants.

À cinq mois de la tenue de la COP 21 à Paris, comment se positionne la profession ?

Depuis des années, les élus et les opérateurs se mobilisent pour se doter de bus propres et accessibles. Il faut que leurs voix soient entendues lors de cette 21^e Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques, d’autant plus que l’ONU appelle à une urbanisation durable qui nécessite d’étendre les infrastructures de transports publics⁽¹⁾. Pour cette institution, qui fait autorité, le transport collectif est incontestablement un levier pour limiter le réchauffement climatique. ●

(1) ONU, Département des Affaires économiques et sociales (ESA), World Urbanization Prospects, 2014.



AIDER

De l'actualité professionnelle aux réponses sur mesure : une large palette de services

Aider les entreprises à remplir leurs obligations légales, répondre à leurs problématiques sociales, économiques, techniques, les tenir informées des actualités de la profession, accroître leur visibilité... les prestations de l'UTP couvrent un large spectre. Ses 27 collaborateurs s'attachent à délivrer le meilleur service possible.

Les entreprises qui adhèrent à l'UTP exercent des métiers différents : opérateurs de transport, gestionnaires d'infrastructures, prestataires, constructeurs, etc. ; c'est pourquoi il existe trois niveaux d'adhésion correspondant à trois statuts : adhérents ●, membres partenaires ● et membres associés ●. Les services de l'UTP sont fonction du statut de l'adhérent (Cf. pages 6-7).

EN
SAVOIR
PLUS

● ASSISTANCE

Application des nouvelles lois et obligations réglementaires, problématiques liées à la sûreté, règlement des contentieux, questions sociales sur la convention collective des réseaux de transport public urbain de voyageurs, les accords fret, etc. : les équipes de l'UTP répondent aux questions orales et écrites des adhérents dans un délai certifié.



● ● ● CÉRÉMONIE DES VŒUX

Chaque année, l'UTP organise ses vœux dans un cadre convivial. C'est l'occasion pour les acteurs de toute la chaîne de la mobilité durable – opérateurs, élus, constructeurs, partenaires, etc. – de se retrouver pour échanger sur les enjeux de la profession de l'année à venir.

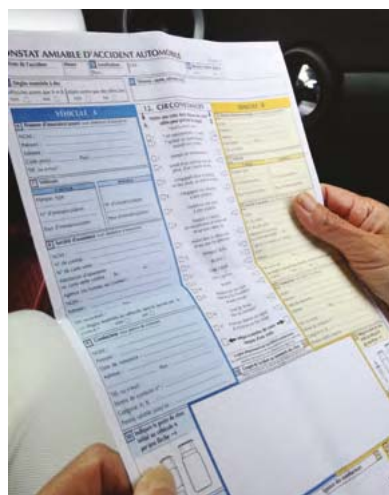
● COMMISSIONS, GROUPES DE TRAVAIL ET COMITÉS

Les commissions de l'UTP sont organisées par thématiques : affaires ferroviaires, affaires sociales du transport urbain, économie et mobilité, législation et affaires européennes, techniques, exploitation et développement durable. Des groupes de travail et comités sont mis en place sur des sujets plus techniques et plus ciblés : norme ISO 26000, social ferroviaire... La participation à ces espaces d'échange et de partage est basée sur le principe du volontariat. Leurs travaux aboutissent à des propositions d'action qui sont présentées au Conseil d'administration.



● ASSURANCES

L'UTP a conclu un accord avec la Fédération française des sociétés d'assurances et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances, qui fixe le montant des indemnités pour les préjudices subis en cas d'immobilisation des véhicules et d'interruption temporaire de l'exploitation. Tous les ans, l'UTP diffuse le barème actualisé de ces indemnités.





CONCOURS DU BUS D'OR

Organisé par l'UTP, ce concours est ouvert aux conducteurs de bus des réseaux adhérents à l'UTP et à leurs homologues des associations partenaires, en Europe et à l'international.



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN DE VOYAGEURS

L'UTP négocie cette convention collective et ses avenants avec les organisations syndicales représentatives du secteur, chaque fois que nécessaire. La convention collective nationale des réseaux de transport public urbain de voyageurs et ses mises à jour régulières sont proposées à un tarif préférentiel.

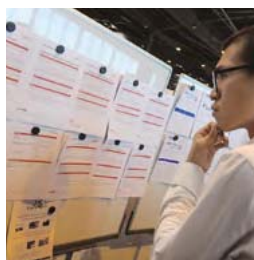
ESPACE INTRANET RÉSERVÉ

Chaque entreprise dispose d'un espace en ligne dédié, accessible sur le site de l'UTP. Selon son statut : adhérent, membre partenaire ou membre associé, elle peut accéder à tout ou partie des informations confidentielles et des services en ligne proposés par l'UTP.



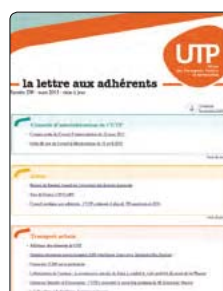
ÉTUDES ET TRAVAUX SPÉCIFIQUES

L'UTP réalise ou mandate des cabinets spécialisés pour mener des études sur un thème prioritaire pour la profession et pour la défense de ses intérêts. Les conclusions de ses travaux font l'objet d'une communication spécifique.



FORUM DE L'EMPLOI

Pendant le Salon européen de la mobilité, l'UTP organise un Forum de l'emploi. Ce « job dating » permet aux entreprises qui recrutent d'échanger avec des étudiants en fin de cursus et des jeunes diplômés dont le profil correspond aux postes à pourvoir.



LETTRE AUX ADHÉRENTS

Cette lettre électronique mensuelle présente les travaux de l'UTP, ses actions en cours et à venir, ainsi que les actualités de la profession. Deux newsletters spécifiques, qui récapitulent les actions les plus importantes engagées par l'UTP au premier semestre et sur l'année, sont diffusées en juillet et en décembre.



LETTRE 30 JOURS

La newsletter *30 Jours* est envoyée chaque mois à 3 600 journalistes de la presse généraliste nationale et régionale. Par la voix de ces médias grand public qui s'en font l'écho, la lettre *30 Jours* permet de sensibiliser les Français aux grands enjeux de la mobilité durable.



MATINÉE D'ÉCHANGES

Lors de cette matinée, l'UTP présente son activité et ses actualités les plus fortes. Ce rendez-vous permet aux participants d'échanger avec les administrateurs, le Délégué général et/ou les équipes de l'UTP.



MÉDAILLE DU TRAVAIL « DES CHEMINS DE FER »

Chaque année, le 1^{er} janvier et le 14 juillet, le ministère du Travail remet cette médaille honorifique à deux promotions de salariés du transport public urbain. L'UTP aide les entreprises à constituer les dossiers de leurs salariés candidats, à les compléter si nécessaire, les vérifie et les soumet, en bonne et due forme, au ministère.

●●● MÉDIATHÈQUE

La médiathèque de l'UTP regroupe :

- > toutes les publications : enquêtes Tarification, Qualité de service, Parc de véhicules, Bilan social, Bilan sur la conflictualité, Rapport sûreté, Rapport d'activité...;
- > toutes les actualités techniques, économiques, sociales, les positions et les notes juridiques;
- > toutes les lettres aux adhérents;
- > tous les communiqués et dossiers de presse;
- > les archives des documents cités ci-dessus.

L'accès à tout ou partie de ces documents est fonction du statut de l'entreprise qui adhère.

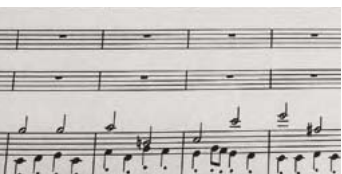


● MÉDIATION

La directive européenne sur les « Règlements extrajudiciaires des litiges de consommation » (directive « REL ») généralise la médiation à tous les secteurs, y compris les transports : tout voyageur insatisfait du traitement de sa réclamation doit pouvoir saisir un médiateur. Pour satisfaire à cette obligation légale, les entreprises de transport de voyageurs urbain et ferroviaire, signataires de la Charte de la médiation, ont la possibilité de recourir aux services du médiateur de la Médiation Tourisme et Voyage.

● MUSIQUE DANS LES VÉHICULES

Les adhérents de l'UTP bénéficient de tarifs négociés auprès de la SACEM lorsqu'ils diffusent de la musique à bord des véhicules de transport urbain.



●●● TRANSPORT PUBLIC

Le magazine historique de la profession, c'est *Transport public* ; un titre qui compte chaque mois quelque 28 000 lecteurs.

- > Dans son numéro du mois de décembre, *Transport public* publie un annuaire intitulé *Les acteurs des transports publics et ferroviaires*. Actualisé et édité chaque année, il présente les entreprises et donne leurs coordonnées.
- > Les adhérents bénéficient de formules d'abonnement, seules ou couplées avec le site d'information *Mobicilités*, à des conditions privilégiées.
- > *Transport public* propose des tarifs publicitaires préférentiels aux entreprises qui adhèrent à l'UTP.



● SALONS ET CONGRÈS

L'UTP et le GART ont créé le GIE Objectif transport public pour organiser deux salons-congrès professionnels destinés aux acteurs de la mobilité durable : le Salon européen de la mobilité, qui se tient chaque année paire à Paris, et les Rencontres nationales du transport public, qui ont lieu chaque année impaire en province.

- > L'entrée au Salon européen de la mobilité et l'accès aux débats sont gratuits.
- > L'entrée aux Rencontres nationales du transport public est gratuite et l'accès aux débats est proposé à demi-tarif.
- > Les réseaux bénéficient, sous certaines conditions, d'une remise sur la location d'un stand.



● SESSIONS D'INFORMATION

En fonction de l'actualité, l'UTP propose des ateliers et sessions d'information sur des points techniques, juridiques, sociaux, réglementaires et normatifs avec des chercheurs et des experts.



●●● SITE D'INFORMATION ET NEWSLETTER MOBILITÉS

Avec une moyenne de plus de 65 000 visiteurs uniques et 131 844 pages vues par mois, *Mobicilités* est le premier site d'information sur la mobilité durable.

- > Le site est enrichi chaque jour de nouvelles informations.
- > La newsletter hebdomadaire *Mobicilités* présente les actualités les plus importantes.
- > L'abonnement à *Mobicilités* et l'abonnement couplé avec *Transport public* sont proposés à un tarif préférentiel.
- > Des conditions préférentielles sont accordées pour l'achat de bannières publicitaires sur le site.
- > Les entreprises qui adhèrent à l'UTP peuvent, sous certaines conditions, publier un texte dans la rubrique « Tribunes et blogs ».

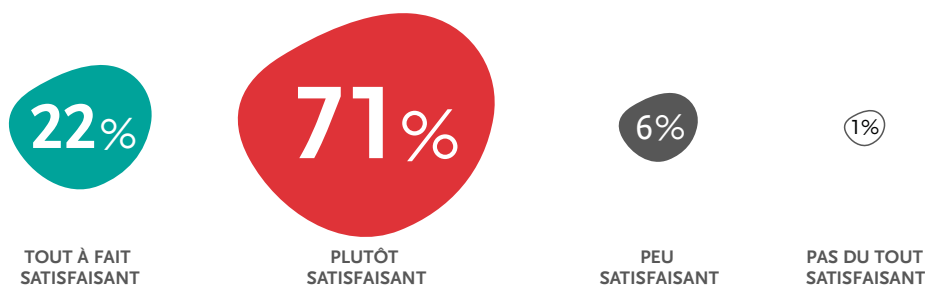
Entre l'UTP et ses adhérents, la confiance est au beau fixe

Au quotidien, l'UTP œuvre pour les intérêts des entreprises de transports public et ferroviaire. Ce travail, qui permet des avancées significatives en faveur de la profession, est aussi récompensé par la confiance renouvelée des adhérents. En 2014, 96% se disent satisfaits et très satisfaits des actions de l'UTP. Avec ce résultat, l'UTP démontre, une nouvelle fois, sa capacité à représenter et à porter les messages de tous les acteurs de la mobilité durable.

Une forte notoriété institutionnelle

93%

D'AVIS FAVORABLES: LA NOTORIÉTÉ INSTITUTIONNELLE DE L'UTP EST STABLE DEPUIS 2010.



Une efficacité à toute épreuve

94%

DES ADHÉRENTS APPRÉCIENT L'EFFICACITÉ DES ACTIONS DE L'UTP.



EN CHIFFRES

96%

C'EST LE TAUX DE SATISFACTION DES ADHÉRENTS DE L'UTP. UN CHIFFRE STABLE DEPUIS QUE L'UTP A FRANCHI LA BARRE SYMBOLIQUE DES 95% EN 2012.

99%

DES ADHÉRENTS APPRÉCIENT LES RÉPONSES DE L'UTP À LEURS QUESTIONS; EN 2010, CE TAUX S'ÉLEVAIT À 96,5%, SOIT UNE PROGRESSION DE 2,5 POINTS EN 4 ANS.

97%

DES ADHÉRENTS RECONNAISSENT LA QUALITÉ DES SUPPORTS DE COMMUNICATION ET 92% APPRÉCIENT LES ACTIONS MENÉES PAR L'UTP DANS CE DOMAINE.

98,5%

SONT SATISFAITS DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'UTP, UN RÉSULTAT IDENTIQUE À 2013. LA QUASI-TOTALITÉ DES ADHÉRENTS (99%) CONSIDÈRENT QUE CES INFORMATIONS SONT DE QUALITÉ ET 98% QU'ELLES SONT TRANSMISES RAPIDEMENT.

703

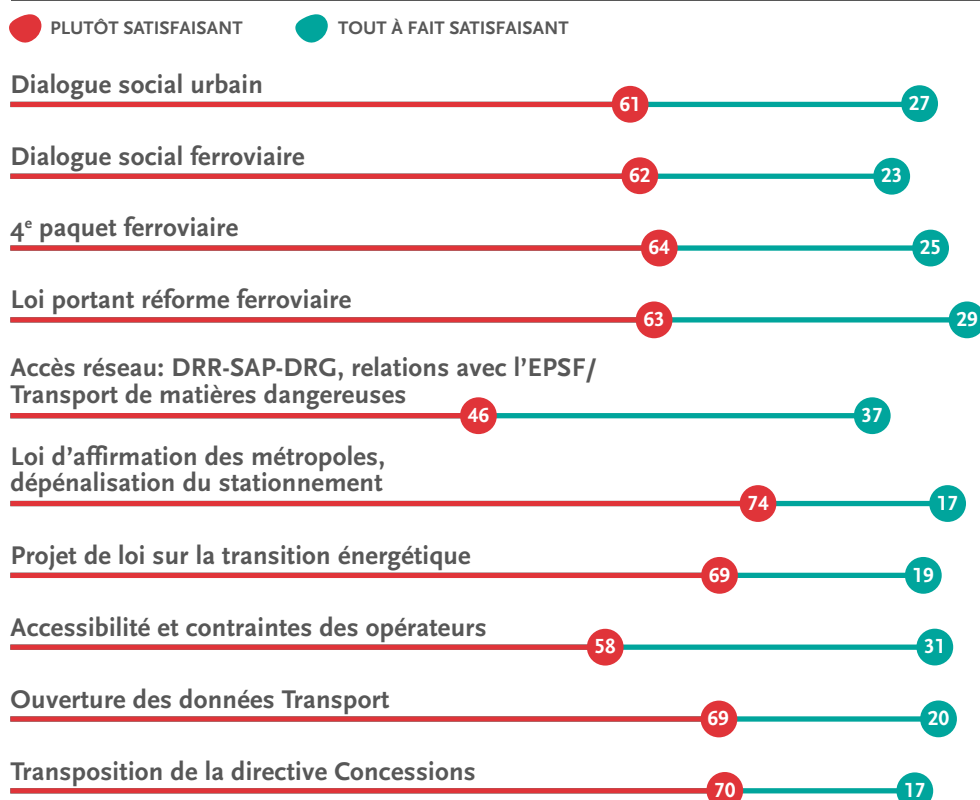
QUESTIONS ONT ÉTÉ POSÉES PAR LES ADHÉRENTS EN 2014. L'UTP LEUR A APPORTÉ DES RÉPONSES ÉTAYÉES DANS DES DÉLAIS CERTIFIÉS.

Les activités jugées importantes (en %)



En 2014, les répondants accordent plus d'importance aux actions d'influence, tant au plan national qu'eupéen. Ces deux domaines voient ainsi leur degré d'importance progresser d'un point chacun. Parmi les actions de l'UTP les plus appréciées, on retrouve, en tête, celles concernant la loi portant réforme ferroviaire (92%) et la loi d'affirmation des métropoles et la dépenalisation du stationnement (91%). Reste que toutes les actions de l'UTP recueillent un taux de satisfaction supérieur ou égal à 83%.

Les actions les plus appréciées (en %)



EN SAVOIR PLUS

MÉTHODOLOGIE

Depuis 2007, l'UTP réalise une enquête annuelle dans le cadre de la certification. En 2014, 69% des adhérents ont participé à l'enquête et répondu à deux types de questions. Les premières sur leur perception de l'UTP et les secondes sur leur appréciation de l'UTP et de ses actions.

Une équipe au service des adhérents

Experts, juristes, économistes et ingénieurs... les 27 collaborateurs de l'UTP sont regroupés par grands domaines – le social, l'exploitation, la législation nationale ou européenne, la valorisation et la communication – avec une fonction support : l'administratif et le financier.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET AFFAIRES GÉNÉRALES

CLÉONORE CYRILL-LESAGE
Comptable

GILBERT GOUBERT
Directeur du département

KATIA GOULET
Secrétaire

VICTORIN TCHIYOKO
Employé polyvalent, reprographie

LÉGISLATION ET AFFAIRES EUROPÉENNES

VALÉRIE BEAUDOUIN
Directrice du département

KARINE MAUBERT
Chargée de mission

PAULINE PUDLOWSKI
Chargée de mission

MATHILDE NEUMANN
Chargée de mission

CHRISTEL LEPROVOST
Secrétaire

VALORISATION ET COMMUNICATION

DOMINIQUE FÈVRE
Directrice du département

VIRGINIE BILLET
Chargée d'études communication

DIRECTION

SYLVETTE MOUGEY
Conseillère sociale du Délégué général

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET TECHNIQUES**

ANNE MEYER
Directrice du département



STÉPHANIE LOPES D'AZEVEDO
Chargée de mission



PHILIPPE CHOKOMERT
Chargé de mission



ERIKA KAISER
Chargée de mission



VÉRONIQUE THEROUX
Assistante



**MARIE-LINE
VINCENT-LAMBERT**
Assistante



CLAUDE FAUCHER
Délégué général

**AFFAIRES
SOCIALES**

BENOÎT JUÉRY
Directeur du
département



VÉRA DELHOMME
Chargée de mission



**MICHÈLE
KURTZ**
Assistante
de direction



AURÉLIE JABEUR
Chargée de mission



ÉMILIE MONTEIL
Chargée d'études juridiques



JEAN LAGRANGE
Chargé d'études juridiques



ROXANE BLONDIN
Assistante de direction



CÉLINE MEUNIER
Secrétaire



LES RÉSULTATS FINANCIERS

L'amélioration du bilan financier de l'UTP 2014 résulte de la conjonction de plusieurs éléments favorables : les bons résultats du GIE Objectif transport public, l'évolution des cotisations et la reprise de provisions permettant de faire face à des charges exceptionnelles anticipées, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, et ce malgré l'augmentation des frais financiers liée aux nouveaux locaux. La valeur ajoutée des services apportés par l'UTP aux entreprises de transport urbain et ferroviaire et la qualité de ses actions, reconnue dans l'enquête de satisfaction annuelle, expliquent également ces très bons résultats.

Bilan 2014 : de très bons résultats

Pour la 8^e année consécutive, l'UTP présente un résultat bénéficiaire. Ce résultat positif s'inscrit dans une phase « normale », incluant l'occupation des nouveaux locaux en année pleine. Il confirme la forte implantation de l'UTP dans le transport public urbain et son développement continu dans le transport ferroviaire. Ce résultat témoigne aussi de la bonne tenue des Rencontres nationales du transport public et du Salon européen de la mobilité : deux événements coorganisés par l'UTP.

ACTIF (en euros)	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 194,46	6 834,59	7 359,87	2 610,54
Logiciels	14 194,46	6 834,59	7 359,87	2 610,54
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 143 710,08	550 686,21	5 593 023,87	5 852 821,88
Constructions	5 983 365,46	484 147,25	5 499 218,21	5 751 098,18
Installations techniques, matériels et outillages	7 286,73	3 440,95	3 845,78	6 274,69
Autres immobilisations corporelles	153 057,89	63 098,01	89 959,88	95 449,01
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	864,00	0,00	864,00	864,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	6 158 768,54	557 520,80	5 601 247,74	5 856 296,42
CRÉANCES	473 781,62		473 781,62	382 666,56
Acomptes fournisseurs	21 694,20		21 694,20	40 118,30
Clients et comptes rattachés	150 040,43		150 040,43	15 169,70
Autres créances	87 171,96		87 171,96	64 239,00
Comptes courants GIE	214 875,03		214 875,03	263 139,56
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS	789 967,05		789 967,05	559 874,05
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	52 412,37		52 412,37	44 658,44
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 316 161,04	0,00	1 316 161,04	987 199,05
TOTAL ACTIF (I + II)	7 474 929,58	557 520,80	6 917 408,78	6 843 495,47
PASSIF (en euros)	31/12/2014		31/12/2013	
		12 mois		12 mois
FONDS ASSOCIATIF				
Réserve générale		4 585 009,93		2 287 178,45
Report à nouveau		31 357,15		31 357,15
Résultat de l'exercice		308 969,16		2 297 831,48
TOTAL (I)		4 925 336,24		4 616 367,08
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES (II)		102 928,37		271 746,00
FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FCT (III)		0,00		0,00
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)		5 028 264,61		4 888 113,08
DETTES		1 889 144,17		1 955 382,39
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 174 278,99		1 243 823,20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		187 797,37		202 551,05
Dettes fiscales et sociales		519 371,81		1 243 823,20
Autres dettes		7 696,00		119 877,12
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITÉS				
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00		0,00
TOTAL DETTES ET ASSIMILÉS (IV)		1 889 144,17		1 955 382,39
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		6 917 408,78		6 843 495,47

Compte de résultat

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Cotisations des adhérents TU/TI*	2 618 486,00	2 517 731,00
Cotisations des membres associés	75 850,00	75 000,00
Cotisations des adhérents ferroviaires*	878 300,00	899 000,00
Cotisations des adhérents infrastructures ferroviaires	17 850,00	10 000,00
Cotisations des membres partenaires	25 500,00	25 000,00
Vente des publications UTP	16 517,25	12 986,77
Recettes Salon – Bus d'Or	55 620,00	0,00
Subventions	63 939,41	62 500,00
Reprise sur provisions	221 573,00	4 246,00
Produits divers/Transfert de charges	328 570,94	139 927,81
TOTAL (I)	4 302 206,60	3 746 391,58

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Dépenses – Fonctionnement général	1 125 025,94	1 357 573,56
Frais généraux ^(b)	538 087,54	916 488,01
Frais d'édition des publications UTP	153 619,99	148 633,66
Études/Conseils	281 951,17	77 163,57
Actions de communication	151 367,24	215 288,32
Dépenses Salon/GIE/Bus d'Or	105 305,11	34 293,48
Impôts, taxes et versements assimilés	203 045,38	220 069,74
Salaires et traitements	1 706 474,34	1 590 145,51
Charges sociales	800 309,24	717 900,44
Autres charges de gestion courante	2 039,64	2 974,31
Dotations aux amortissements des immobilisations ^(g)	306 372,12	267 247,64
Dotations aux provisions pour risques et charges	30 625,00	120 960,00
TOTAL (II)	4 279 196,77	4 311 164,68

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	23 009,83	– 564 773,10
---	------------------	---------------------

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	0,00	94,40
Produits participations – GIE ^(d+e)	371 059,09	266 891,45
Autres intérêts et produits assimilés	8 891,89	5 353,43
TOTAL (III)	379 950,98	272 339,28

CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Intérêts et charges assimilées	41 212,91	58 290,29
TOTAL (IV)	41 212,91	58 290,29

2 – RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	338 738,07	214 048,99
--	-------------------	-------------------

3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	361 747,90	– 350 724,11
--	-------------------	---------------------

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs ^(a)	6 790,98	0,00
Produits des cessions d'éléments d'actif ^(f)	0,00	2 691 500,00
Reprise sur provisions	0,00	0,00
TOTAL (V)	6 790,98	2 691 500,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	31/12/2014	31/12/2013
	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	37 439,35	589,14
Sur exercices antérieurs ^(c)	0,00	0,00
VNC éléments actifs cédés ^(f)	0,00	42 355,27
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	22 130,37	
TOTAL (VI)	59 569,72	42 944,41

4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	– 52 778,74	2 648 555,59
---	--------------------	---------------------

Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)		

SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V)	4 688 948,56	6 710 230,86
--	---------------------	---------------------

SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	4 379 979,40	4 412 399,38
---	---------------------	---------------------

5 – RÉSULTAT (Produits – Charges)	308 969,16	2 297 831,48
--	-------------------	---------------------

* *Retraitement des cotisations SNCF de 2013 passées de TU/TI en ferroviaire sur 2014*
Retraitement des cotisations RFF de 2013 passées en ferroviaire sur 2014

^(a) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	6 790,98	
^(b) Dont redevances sur crédit-bail mobilier	31 678,72	31 993,56
Dont redevances sur crédit-bail immobilier	0,00	
^(c) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
^(d) Dont produits concernant des entreprises liées	366 257,39	253 065,73
^(e) Dont intérêts concernant des entreprises liées	4 801,20	13 825,72
^(f) Valeurs brutes des immobilisations cédées	0,00	90 952,09
^(g) Amortissement des immobilisations cédées	0,00	90 952,09

Rapport du Commissaire aux comptes

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée
par votre assemblée générale, nous vous présentons
notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre
2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du syndicat
professionnel « Union des Transports Publics
et ferroviaires » ; tels qu'ils sont joints
au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques
prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil
d'administration. Il nous appartient, sur la base de
notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes
d'exercice professionnel applicables en France ; ces
normes requièrent la mise en œuvre de diligences
permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les
comptes annuels ne comportent pas d'anomalies
significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les
éléments probants justifiant les données contenues
dans ces comptes. Il consiste également à apprécier
les principes comptables suivis et les estimations
significatives retenues pour l'arrêté des comptes
et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une
base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont
réguliers et sincères, et donnent une image fidèle
du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi
que de la situation financière et du patrimoine de la
société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9
du Code de commerce, relatives à la justification
de nos appréciations, nous vous informons que
les appréciations auxquelles nous avons procédé
ont porté sur le caractère approprié des principes
comptables appliqués, notamment en ce qui
concerne :

- les règles et méthodes comptables fournies
dans les notes de l'annexe des comptes annuels ;
- l'enregistrement et la comptabilisation des
ressources ;
- les changements d'estimation portant sur les
hypothèses retenues pour la valorisation des
indemnités « fin de carrière » fournies dans les
notes de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant
la manière dont les différents points indiqués ont été
présentés dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent
dans le cadre de notre démarche d'audit des
comptes annuels, pris dans leur ensemble, et
donc contribuent à la formation de notre opinion
exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément
aux normes d'exercice professionnel applicables en
France, aux vérifications spécifiques prévues
par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la
sincérité et la concordance avec les comptes annuels
des informations données dans le rapport de gestion
du Conseil d'administration et dans les documents
adressés aux membres sur la situation financière et
les comptes annuels.

Fait à Paris, le 17 avril 2015,
le Commissaire aux comptes

SOFREC ASSOCIÉS FRANCILIENS
Laurent Rioux

Conception-réalisation : Anoir, www.anoir.fr

Crédits photographiques : page 1 : Fotolia/Martina Berge, Fotolia/Ulf Dressen, Fotolia/Eugenesergeev, Fotolia/Gekaskr; pages 2, 4, 8, 9, 20, 23, 24, 27, 28, 31, 32, 35, 36, 39, 46, 47 : Shoooot/Stéphane Herbert photoreportage; page 7 : Fotolia/Gekaskr; page 9 : Toma Bertini, Jean Chiscano, Jean-François Deroubaix, Keolis, E. Legouhy, G. Leimdorfer, Jean-François Mauboussin, Pascal Sittler/REA, SNCF; pages 10, 19 : Fotolia/Ulf Dressen; page 11 : Pierre Paillard, Sdecoret, Philippe Matsas; page 12 : Bruno Mazodier, Luc Teboul; page 13 : Bruno Mazodier, Luc Teboul, UTP; page 14 : GART; Bruno Mazodier; page 15 : Bruno Mazodier; page 16 : Christophe Recoura, UTP; page 17 : UTP, Thomas Gogny, Christophe Recoura; page 18 : Christophe Recoura, UTP, DR; pages 22, 30 : Christophe Recoura; page 26 : Volvo Bus Corporation. All Rights Reserved; page 34 : Rodolphe Escher; page 38 : Amiens Métropole; page 40 : Fotolia/Martina Berge; page 41 : UTP, Thomas Gogny; page 42 : Gilles Crampes, DR, Bruno Mazodier; page 43 : Gilles Crampes, UTP; page 48 : Fotolia/Eugenesergeev.





17, rue d'Anjou 75008 Paris
Téléphone: +33(0)1 48 74 63 51
Télécopie: +33(0)1 40 16 11 72
www.utp.fr

